



Comité de suivi
Procès-verbal de séance
Configuration programmation

Genève, le 29 mai 2026

Le Comité de suivi du programme Interreg France-Suisse s'est réuni en configuration programmation le vendredi 29 mai 2026 sous la présidence de l'Autorité de gestion, la région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Valérie PAGNOT, Conseillère régionale déléguée à la coopération transfrontalière.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- ALPY Philippe, Vice-Président du département du Doubs
- GODARD Aurélie, Conseillère départementale de l'Ain
- DUBY-MULLER Virginie, Conseillère départementale de Haute-Savoie

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- BROUSSE Claire, SGAR Bourgogne Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- GUINARD Christine, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- PYTHON Maiko, République et Canton de Genève
- RIEDER Léna, République et Canton de Genève
- RUDNICKI Élise, Conseil départemental de Haute-Savoie
- TRUCHOT Delphine, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Au titre de la Coordination Régionale Interreg :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion :

- PERTUISET Aisha, Directrice Adjointe DERI
- DESTAING Emilie, Cheffe du service Interreg France-Suisse
- PIERRAT Anne-Carine, Chargée de mission pilotage
- BLACHA Élisabeth, Chargée d'animation
- KOTHZ Florence, Coordinatrice préparation du post 27

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- CHAVANNE Audrey, Région Bourgogne-Franche-Comté
- JOHNER Élodie, CRI
- LEFEVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MUSSET Agnès, Région Bourgogne-Franche-Comté
- OUDOT Fanny, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, CRI
- RZAZADE Khayala, Région Bourgogne-Franche-Comté (en visio)
- VERMOT Sandra, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BAUDELET Olivier, Représentant de la Commission européenne
- CELIO Mattia, Secrétariat d'État à l'économie

Comité de suivi

Interreg 2021-2027

Sélection et modification des opérations

Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027

Projets inscrits à l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
22257	I	2.2	SUFRAGE	6
22255	I	2.4	VIGIFREL	12
22252	I	2.7	DECORR	18
22263	I	2.7	OASIS ALPINES	24
22260	II	1.1	SIMULTANE	31
22264	II	1.1	REPLAY	37
22274	II	1.1	PVD-MILL	42
22256	II	1.2	CAPFORMFS	47
22251	III	3.2	CYCLOMÉTAVAL	53
22275	III	3.2	VB81	58
22253	IV	4.6	PASSERELLES	63
22318	IV	4.6	TIC TAC	68
21685	V	6.6	POPGG	73
22307	V	6.6	TM3	80

Modification de projets programmés Interreg VI : pour AVIS

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
20921	II	1.1	MAOTIAL	89
20478	II	1.1	ARCINNOLAB	90
20274	IV	4.6	ATL	92

Modification de projets programmés Interreg VI : pour INFORMATION

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
20492	I	2.2	<u>BOUCL'ENER</u>	95
20025	I	2.7	<u>STAR3</u>	96
20330	II	1.1	<u>PROSCOR</u>	97
20686	V	6.6	<u>PTIC PNRDFS</u>	98
21532	V	6.6	<u>PTIC FETHAJ</u>	99
21535	V	6.6	<u>PTIC PTMDV</u>	100

SUFRAGE

IDENTIFICATION

Nom du projet		SUFRAGE - Développer la coopération transfrontalière sur la filière géothermie	
Identifiant SYNERGIE		22257	
Nom du chef de file FR		Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement	
Nom du chef de file CH		Géothermie Suisse	
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	31
Priorité du programme		Priorité I – Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.	
Objectif spécifique du programme		OS 2 – Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	11-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement	Groupement d'intérêt public	Privé	FRANCE	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône
Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Franche-Comté	Haute-Saône
SYANE	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Géothermie Suisse	Groupement d'intérêt public	Privé	SUISSE	Espace Mitteland	Bern
Hydro-géo Environnement SARL	PME	Privé	SUISSE	Espace Lémanique	Genève
GEOTEST SA	PME	Privé	SUISSE	Région Mitteland	Bern

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet SUFRAGE vise à développer les échanges franco-suisses dans le domaine de la géothermie, afin de faire bénéficier la filière des atouts spécifiques des deux côtés de la frontière et de renforcer les compétences des entreprises par des échanges de bonnes pratiques. La Suisse, qui dispose d'une capacité exceptionnelle en forage de sondes, est un marché en contraction, contrairement à la France qui a, elle, un savoir-faire sur les nappes et la géothermie profonde.

Actions principales

Le projet s'articule autour de 4 actions suivantes :

- Coordination et suivi du projet,
- Réalisation des études clés et compilation des données franco-suisses :
 - Modélisation du sous-sol pour la géothermie profonde,
 - Cartographies et cadastres des nappes superficielles,
- Création d'une plateforme numérique pour le suivi des installations et création d'un guide à destination des maîtres d'ouvrage et des installateurs rédigé pour conseiller sur les moyens de métrologie indispensables,
- Mobilisation des professionnels via des événements transfrontaliers et des webinaires, campagne de communication destinée aux maîtres d'ouvrage et sensibilisation des collectivités à travers une enquête, des ateliers et des guides de bonnes pratiques.

Résultats attendus

SUFRAGE fournira une plateforme numérique de suivi des installations géothermiques et permettra d'améliorer la performance et le pilotage des ouvrages. Le projet permettra d'acquérir une meilleure connaissance du potentiel géothermique sur la zone de coopération grâce à des cartographies de nappes et à des modélisations du sous-sol profond. Les pratiques seront ainsi harmonisées, notamment en matière de forage. Une campagne de communication et des actions d'information auprès des collectivités et des maîtres d'ouvrage permettront d'améliorer les bénéfices de la géothermie. Le projet contribuera ainsi à sécuriser et à fiabiliser les projets géothermiques sur l'ensemble de la zone de coopération.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	2 324 118,78	285 995,58	2 610 114,36
En CHF	2 157 014,64	265 433,00	2 422 447,64
%	89.04 %	10.96 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	203 937,52	196 750,00
Frais de bureau et administratifs	30 590,63	29 513,00
Frais de déplacement et d'hébergement	30 590,63	4 170,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	2 059 000,00	35 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	2 324 118,78	265 433,00
%	89.04 %	10.96 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	464 823,76	20.00	95 433,00	35.95
Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement	39 129,20	1.68	0,00	0.00
Pôle Energie Bourgogne- Franche-Comté	15 314,55	0.66	0,00	0.00
SYANE	410 380,01	17.66	0,00	0.00
Géothermie Suisse	0,00	0.00	66 090,00	24.90
GEOTEST SA	0,00	0.00	13 848,00	5.22
Hydro-géo Environnement SARL	0,00	0.00	15 495,00	5.84
FEDER	1 859 295,02	80,00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	70 000,00	26.37
Contreparties publiques	0,00	0,00	70 000,00	26.37
Canton Berne	0,00	0.00	20 000,00	7.53
Canton Genève	0,00	0.00	40 000,00	15.07
Canton Vaud	0,00	0.00	10 000,00	3.77

Contreparties privées	0,00	0.00	30 000,00	11.30
Service Industriels de Genève (SIG)	0,00	0.00	30 000,00	11.30
Total des financements	2 324 118,78 €	89.04 %	255 433,00	10.96 %
Total éligible	2 324 118,78€	100.00 %	255 433,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

D'un point de vue administratif, les pièces relatives aux marchés publics, en lien avec les études, devront être transmises au fur et à mesure de l'avancement du projet, afin de justifier du respect des procédures de passation. Par ailleurs, les cinq avis métiers reçus sont favorables.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. À la suite des modifications budgétaires, le porteur doit encore transmettre les certificats d'autofinancement des partenaires à jour.

Le cofinancement du canton de Berne été formellement confirmé mais ceux des cantons de Genève et de Vaud doivent encore l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
39.68	27.50	27.00	33.30	33.50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Des précisions sur les études techniques menées côté français ont été demandées, lesquelles contribuent fortement au déséquilibre budgétaire du projet.

Côté Suisse :

Les porteurs ont été notifiés que, sans partenaire d'implémentation valaisan, le canton du Valais ne serait pas en mesure de soutenir financièrement le projet. Ils ont donc été invités à revoir leur budget et plan de financement et adapter les actions du projet si nécessaire.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Les partenaires ont apporté des précisions complémentaires concernant les deux études, lesquelles engendrent un déséquilibre dans le budget du projet. Le partenaire français SYANE assume la part la plus significative des dépenses techniques. Les études géothermiques se dérouleront majoritairement sur le bassin genevois français, en particulier sur les secteurs de Saint-Julien-en-Genevois et d'Annemasse. Par ailleurs, les modalités de passation des marchés publics, incluant les types de procédures retenues ont été transmises au secrétariat conjoint.

Côté Suisse :

Un nouveau budget et plan de financement ont été définis prenant en compte les possibilités de cofinancements cantonaux.

Le budget est réduit de 30% et des adaptations ont été effectuées aux WP 2.1 (concentration du le canton de Genève et la France voisine), 2.2 (suppression du volet de l'étude concernant le Valais), 3.1 (un seul workshop et visite de site au lieu de 2) et 4.1 (implication réduite d'Hydro-Géo et Geotest) sans que cela ne remette en cause les objectifs du projet. Les cantons ont confirmé que les actions du projet restent pertinentes pour leur territoire, notamment le réseautage et les actions d'interconnaissance entre acteurs de la filière.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet SUFRAGE vise à développer la coopération transfrontalière sur la filière géothermique, en améliorant la connaissance du potentiel géothermique franco-suisse, en créant une plateforme numérique de suivi des installations et en optimisant la performance des ouvrages. Le budget total français s'élève à 2 325 000 euros environ, avec un montant FEDER sollicité d'environ 1 850 000 euros. Le projet est fortement déséquilibré entre les deux versants (89 % côté français, 11 % côté suisse), ce qui s'explique par le fait que les études géothermiques portées par le Syane se déroulent principalement sur le bassin du Genevois français. Ce déséquilibre constitue un point d'attention, notamment au regard des règles de commande publique applicables.

Cinq avis métiers ont été rendus, tous favorables. Le projet est jugé structurant pour la filière géothermique transfrontalière. Côté suisse, le budget comprend 95 000 CHF d'autofinancement, 70 000 CHF de la Confédération et 70 000 CHF des cantons de Berne, Genève et Vaud. Le canton de Berne et le canton de Genève ont validé leurs cofinancements respectifs. Une incertitude de dernière minute subsiste sur le co-financement du canton de Vaud. Ce dernier a confirmé un montant de 5 000 CHF, mais le porteur a indiqué un montant de 10 000 CHF.

Une consultation écrite express (48h) est donc prévue dès qu'une solution sera trouvée pour stabiliser le plan de financement côté suisse.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Ajournement. Organisation d'une consultation écrite express (48h) lorsque le plan de financement suisse sera stabilisé.
---	--

VIGIFREL

IDENTIFICATION

Nom du projet		VIGIFREL - Plateforme transfrontalière, intelligente et évolutive de détection automatisée des nids et de modélisation prédictive de la propagation du frelon asiatique	
Identifiant SYNERGIE		22255	
Nom du chef de file FR		Université Marie et Louis Pasteur	
Nom du chef de file CH		Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-08-2028	24
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.	
Objectif spécifique du programme		OS 4 : Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	21-10-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
CABI	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Jura
CLOOS Electronic SA	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet VIGIFREL vise à doter la région franco-suisse d'un dispositif complet et durable de surveillance, de détection et de modélisation prédictive de la propagation du frelon asiatique (*Vespa velutina*), une espèce invasive dont l'expansion rapide menace la biodiversité, l'apiculture et la sécurité publique. Le projet repose sur le développement conjoint d'une plateforme transfrontalière intégrant des capteurs intelligents, des outils numériques participatifs et des modèles prédictifs basés sur des Systèmes Multi-Agents (SMA). Cette combinaison permet une détection automatisée des nids, un partage en temps réel des observations et une planification coordonnée des interventions entre partenaires français et suisses.

Actions principales

Le projet s'articule autour de 6 actions suivantes :

- État de l'art, exigences et cadre légal
- Automatiser la détection et la localisation des nids de frelon asiatique en exploration/développant deux possibilités : un réseau de bornes-appâts connectées et une option BLE-drone et déploiement de ces solutions sur des sites pilotes.
- Centraliser et structurer la collecte de données au sein d'une plateforme cloud transfrontalière avec l'intégration de données issues de bornes, de drones et d'une application de science citoyenne.
- Développer un modèle prédictif de propagation fondé sur des Systèmes Multi-Agents (SMA) permettant la simulation du comportement des colonies, l'assimilation des données de terrain et la production de prévisions spatio-temporelles.
- Etudier la transférabilité des briques VIGIFREL (application citoyenne, plateforme de données, SMA) à d'autres espèces invasives, avec un pilote ciblé sur le scarabée japonais et développement d'une feuille de route multi-espèces validant la transférabilité au scarabée japonais.
- Test et évaluation sur des sites pilotes

Résultats attendus

Le projet VIGIFREL renforce la compétitivité du territoire de coopération en réduisant les pertes économiques (apiculture, arboriculture) liées à la progression du frelon asiatique et en sécurisant les services de pollinisation. En réunissant des compétences, des ressources et des données issues des deux pays, des solutions communes pour un problème environnemental qui ne reconnaît pas les frontières seront développées. Par ailleurs, le projet renforce la résilience conjointe des territoires face aux menaces biologiques liées au changement climatique.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	447 565,80	333 479,12	781 044,92
En CHF	415 385,82	309 502,00	724 887,82
%	57.30 %	42.70 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	339 666,00	244 280,00
Frais de bureau et administratifs	50 949,90	36 642,00
Frais de déplacement et d'hébergement	50 949,90	8 580,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	6 000,00	5 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	15 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	447 565,80	309 502,00
%	57.30 %	42.70 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	89 513,16	20.00	117 502,00	37.96
Université Marie et Louis Pasteur	89 513,16	20.00	0,00	0.00
HEIG-VD	0,00	0.00	106 565,00	34.43
CABI	0,00	0.00	5 980,00	1.93
CLOOS electronic SA	0,00	0.00	4 957,00	1.60
FEDER	358 052,64	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	96 000,00	31.02
Contreparties publiques	0,00	0.00	96 000,00	31.02
Canton Jura	0,00	0.00	48 000,00	15.51
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	48 000,00	15.51
Total des financements	447 565,80	57.30	309 502,00	42.70
Total éligible	447 565,80	100.00	309 502,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet, des pièces complémentaires transmises ont été analysées, notamment au sujet des lettres de mission et la répartition budgétaire par WP. Le chef de file est expérimenté et réactif. Le chef de file est soumis aux obligations liées à la Commande Publique, cependant seulement une dépense de l'UMLP sera concernée pour un montant de 6 000€, soit largement en dessous des seuils. Du point de vue technique, les services métiers français consultés ont émis deux avis favorables et un avis favorable sous réserve. A la suite de la réponse apportée par le porteur, la réserve a été levée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Côté Suisse

Le dossier est complet.

Le canton du Jura a confirmé que les compléments apportés permettaient la levée des réserves. Le canton de Neuchâtel cependant ne sera pas en mesure de soutenir l'initiative en l'état. Même si celle-ci reste d'intérêt, le budget concerne majoritairement le chef de file vaudois. Ce dernier a ainsi été invité à identifier des nouvelles solutions pour le montage de son initiative.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.08	25.80	34.00	32.20	31.00

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Il a été demandé aux porteurs de faire le lien avec des actions existantes d'éradication des nids ainsi que les politiques déjà mises en œuvre et les plans d'actions de lutte contre le frelon asiatique en Bourgogne-Franche-Comté. Il est également nécessaire d'impliquer les organismes français en charge de la lutte contre les frelons asiatiques dans les instances de gouvernance ou de concertation du projet (comité de pilotage, comité technique...etc).

Côté Suisse :

Les porteurs ont été notifiés de l'impossibilité pour le canton de Vaud à soutenir le projet. En effet, le canton concentre actuellement ses efforts sur la lutte et la destruction des nids plutôt que sur la prédiction de leur emplacement.

Les cantons de Neuchâtel et du Jura ont cependant confirmé leur intérêt si le porteur parvenait à apporter les compléments suivants :

- Prévoir des tests en forêt et non uniquement sur les zones ouvertes
- Clarifier la commercialisation prévue en cas de résultats probants et le tarif qui sera appliqué aux acteurs de la lutte des cantons co-financeurs (sociétés apicoles et autres acteurs)
- Garantir la compatibilité avec la plateforme nationale frelonasiatique.ch

Il est également demandé aux porteurs de spécifier la nature de la possible participation d'une entreprise neuchâteloise qui avait été évoquée lors d'échanges informels.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Le porteur a apporté des compléments concernant l'articulation du projet avec les actions existantes en France. Notamment, la stratégie et le plan national de lutte contre le frelon asiatique ainsi qu'avec son déploiement opérationnel en Bourgogne-Franche-Comté. La participation du FREDON Bourgogne-Franche-Comté à la gouvernance du projet est envisagée.

Côté Suisse :

Le porteur a pris note des différentes demandes de compléments et a apporté les compléments et modifications suivantes :

- Le porteur indique regretter la position du canton de Vaud, indiquant que les objectifs du projet sont pourtant compatibles avec la lutte active du frelon asiatique.
- Les tests en milieu forestier seront bien pris en compte dans le projet, en complément des tests en zones ouvertes.
- Intégration de l'industriel CLOOS dans le partenariat qui pourra jouer un premier rôle dans l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation des solutions issues du projet.
- La comptabilité avec la plateforme frelonasiatique.ch est un élément explicitement intégré comme exigence fonctionnelle du projet.
- Prenant en compte le retour du partenaire vaudois, le budget a été réduit et les actions adaptées. Les WP4 et WP6 ont été supprimés sans pour autant remettre en cause les objectifs et le fonds du projet.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet VIGIFREL, porté par un consortium de quatre partenaires (deux acteurs académiques, une association et une entreprise), vise à développer un dispositif de surveillance et de détection de la propagation du frelon asiatique afin de renforcer la résilience des territoires transfrontaliers face aux menaces biologiques et aux changements climatiques. Le budget total s'élève à 791 000 euros, répartis de façon relativement équilibrée entre la France et la Suisse, avec 447 000 euros côté français.

Sur le plan de l'instruction technique, le dossier est complet et les réserves initiales ont été levées par le porteur, notamment sur les questions d'interopérabilité de la plateforme numérique et sa complémentarité avec l'outil fédéral existant, sur l'éligibilité à des tests en milieu forestier, ainsi que sur les modalités de commercialisation prévues. Côté français, la seule réserve portait sur le risque de cumul avec d'autres actions déjà conduites aux niveaux national et régional ; une note détaillée du porteur a permis de la lever et deux autres services ont rendu un avis favorable.

Côté suisse, le projet se heurte à une difficulté : il ne correspond pas aux priorités du canton de Vaud, qui est plus avancé dans sa stratégie de lutte contre le frelon asiatique. Sans constituer un rejet de fond, le canton de Vaud n'entre pas en matière pour un financement du projet. L'intégration d'un acteur du canton de Neuchâtel, proposée par le porteur pour , n'a pas suffi à trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des partenaires.

Au vu de cette situation, un ajournement du dossier est proposé afin de laisser au porteur le temps de retravailler le volet suisse du financement en vue du prochain comité de suivi.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Ajournement
--	-------------

DECORR

IDENTIFICATION

Nom du projet		DECORR - Décloisonnement des Corridors franco-suisses	
Identifiant SYNERGIE		22252	
Nom du chef de file FR		Asters CEN74	
Nom du chef de file CH		HEPIA	
Durée du projet	Date de démarrage	01-07-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	30
Priorité du programme		Priorité I – Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.	
Objectif spécifique du programme		OS 7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	06-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Asters CEN74	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
HEPIA	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
CEREMA Centre-Est	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Isère
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région lémanique	Valais

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet vise à préserver durablement la biodiversité à travers les corridors et réservoirs biologiques transfrontaliers France–Suisse. Il a pour objectif d’améliorer la connectivité agro-écologique terrestre afin de favoriser les échanges et les déplacements des populations de mammifères et de réduire les obstacles à leurs déplacements.

Il vise également à co-construire un projet commun avec les acteurs du territoire — collectivités et élus, professionnels agricoles et forestiers, chasseurs, habitants, gestionnaires d’infrastructures, acteurs du tourisme et des loisirs, chercheurs, enseignants, étudiants et scolaires — afin de faire émerger une dynamique collective en faveur de la préservation et de la restauration des continuités écologiques sur des secteurs stratégiques.

Actions principales

Le projet s’articule autour de 3 actions suivantes :

- Sélection des corridors écologiques et évaluation de leur fonctionnalité.
- Proposition des mesures intégratives au sein de la planification et développement d’actions d’accompagnement des collectivités à la prise en compte des corridors écologiques au sein de leur démarche de planification. Premièrement en leur mettant à disposition un recueil d’outils de planification puis en les conseillant au sein de leur étude.
- Faire émerger des propositions de restauration des corridors écologiques et communiquer. Ce groupe d’activités vise à communiquer sur le projet auprès des acteurs du territoire et faire émerger des propositions d’actions de restauration.

Résultats attendus

Le projet proposera des actions dont les effets matériels sont très bénéfiques pour le territoire transfrontalier. Les mesures proposées favorisent le bon fonctionnement des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles, la diversité génétique des populations de mammifères, la résilience des territoires face aux changements climatiques, la prévention des risques naturels, l’amélioration de la santé, la sécurité alimentaire, l’approvisionnement en eau, tout en permettant le développement économique du territoire. L’ambition de ce projet est double : localiser précisément les secteurs où la préservation et la restauration des corridors écologiques est prioritaire et créer les conditions favorables à une étude préalable multi-acteurs de préservation voire de restauration par la collectivité en concertation avec les associations naturalistes, la profession agricole, les structures en charge de la voirie.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	508 773,70	226 042,46	734 816,16 €
En CHF	472 192,87	209 790,00	681 982,88 CHF
%	69.24	30.76	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	357 210,54	136 038,00
Frais de bureau et administratifs	53 581,58	20 406,00
Frais de déplacement et d'hébergement	53 581,58	17 050,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	40 400,00	17 306,00
Dépenses d'équipement	4 000,00	18 990,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	508 773,70 €	209 790,00
%	100.00 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	101 754,63	20.00	106 036,00	49.37
CEREMA Centre-Est	33 903,82	6.66	0,00	0.00
Asters-CEN74	54 206,57	10.65	0,00	0.00
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc	13 644,37	2.68	0,00	0.00
Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient	0,00	0.00	40 020,00	18.63
HEPIA	0,00	0.00	66 016,00	30.74
FEDER	407 018,94	80.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	59 506,00	30.03
Canton Genève (Interreg + OCEN)	0,00	0.00	47 506,00	24.45
Parc Naturel du Trient	0,00	0.00	12 000,00	5.59
Contreparties privées	0.00	0.00	44 248,00	20.60
WWF Genève	0,00	0.00	10 000,00	4.57
ProNatura (GE + CH)	0,00	0.00	6 000,00	2.80
Fondtion Wilsdorf	0,00	0.00	28 248,00	13.15
Total des financements	508 773,70	69.24	209 790,00	30.76
Total éligible	508 773,70	100.00 %	209 790,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet, le chef de file est réactif, le classement de fichier est clair et précis. La rigueur administrative et la qualité de la candidature sont à noter, la candidature est cohérente et présente des réponses étayées et justifiées de façon pertinente. La valeur ajoutée transfrontalière et la coopération franco-suisse entre les partenaires du projet sont démontrées. Le régime CTE sera appliqué au chef de file, les deux partenaires ne sont pas concernés par les Aides d'État. ASTERS CEN 74 et CEREMA Centre-Est présentent des dépenses qui seront soumises aux règles de la commande publique. Toutefois, pour chaque structure, les montants prévisionnels sont sous les seuils à respecter. Les pièces justificatives nécessaires ont été fournies. Du point de vue technique, les services métiers français consultés ont émis un avis favorable et un avis favorable sous réserve. A la suite de la réponse apportée par le porteur, la réserve a été levée par la Sous-Préfecture de Saint Julien en Genevois.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. À la suite des modifications budgétaires, le chef de file doit transmettre une attestation d'autofinancement à jour. Le cofinancement public du canton de Genève doit encore être formellement confirmé. Le porteur devra également confirmer le soutien de ProNatura. Les cofinancements du WWF et de la fondation Wilsdorf sont quant à eux confirmés.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
38.13	37.50	40.00	34.40	37.76

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Il a été demandé aux porteurs d'expliquer l'articulation du projet avec la démarche PACTE conduite par le GLCT Grand Genève.

Côté Suisse :

Le porteur a été encouragé à clarifier le montage financier de son projet.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Le chef de file a transmis une note de 3 pages détaillant explicitement l'articulation avec la démarche PACTE du GLCT Grand Genève et clarifie les périmètres de réflexion de chacun.

Côté Suisse :

Le porteur a retiré l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature des partenaires car la structure de touchait pas de cofinancements publics. La structure apparaît maintenant comme cofinanceur du projet.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet DECORR réunit cinq partenaires (académiques, publics et associatifs) sur une durée de deux ans et demi. Il est localisé dans les cantons de Genève et du Valais côté suisse, et en Haute-Savoie côté français.

Le projet vise à préserver durablement la biodiversité en améliorant la connectivité agroécologique terrestre, en réduisant les obstacles aux déplacements des populations de mammifères et en localisant précisément les secteurs où la préservation ou la restauration des corridors écologiques est prioritaire. Une gouvernance multi acteurs est prévue, associant collectivités, naturalistes, acteurs agricoles et structures de gestion environnementale.

Le budget total s'élève à 730 000 euros, avec un léger déséquilibre France-Suisse (69 % / 31 %), justifié par des frais externes plus importants en France et un nombre plus élevé de salariés. Le montant FEDER sollicité côté français est d'environ 407 000 euros. Côté suisse, le budget a été adapté au regard des cofinancements publics et privés confirmés. Il se monte à un total de CHF 209 790.- .

L'instruction côté français a bénéficié d'un chef de file très réactif et d'une candidature de grande qualité, avec des réponses cohérentes et pertinentes. Deux avis métiers ont été reçus : l'un très favorable, l'autre émanant de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, qui a posé une réserve sur l'articulation du projet avec la démarche Pacte portée par le GLCT Grand Genève. Cette réserve a été levée à l'issue d'échanges documentés dans une note détaillée.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

OASIS ALPINES

IDENTIFICATION

Nom du projet		Oasis Alpines	
Identifiant SYNERGIE		22263	
Nom du chef de file FR		Ville d'Annecy	
Nom du chef de file CH		Ville de Lausanne	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	36
Priorité du programme		Priorité I – Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.	
Objectif spécifique du programme		OS 7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Ville d'Annecy	Pouvoir public local	Chef de file	France	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Bonlieu Scène Nationale Annecy	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Partenaire	France	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Ville de Lausanne	Pouvoir public local	Chef de file	Suisse	Région lémanique	Vaud
Théâtre Vidy-Lausanne	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Partenaire	Suisse	Région lémanique	Vaud
Plateforme 10	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Partenaire	Suisse	Région lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet Oasis Alpines a pour objectif de proposer des solutions innovantes communes entre les deux villes alpines de Lausanne et Annecy dont les défis de résilience face aux enjeux résultant des changements climatiques sont similaires. Le projet ambitionne de mettre en place un laboratoire expérimental pour élaborer et mutualiser les bonnes pratiques de part et d'autre de la frontière franco-suisse pour aménager des lieux ombragés et végétalisés -oasis alpines- et ainsi permettre de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Actions principales

Le projet s'articule autour des 3 actions suivantes :

- Apporter des réponses techniques innovantes face à la problématique du réchauffement climatique : Innovations techniques : biochar, protocole visant à intégrer le dispositif Fosses à impluvium, protocole expérimental et mise en culture des semences et plants d'écotypes, évaluation des réalisations sur revêtements innovants.
- Réaliser des aménagements dans l'espace public pour rafraîchir la ville : « oasis alpines ». Mise en place d'aménagements sur des sites d'îlots de chaleur sur les 2 villes.
- Actions de communication et sensibilisation de la population.

Résultats attendus

Ce projet permet le développement de démarches et de pratiques durables d'aménagement du territoire, prenant en compte les enjeux actuels de changements climatiques, la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité. Les aménagements et les infrastructures vertes en milieu urbain seront renforcées dans les deux villes du projet et les résultats des différentes innovations serviront d'exemples pour d'autres.

Il permet de valoriser des techniques innovantes pour l'entretien résilient des espaces verts urbains face au changement climatique et pour l'atténuation des îlots de chaleur tout en préservant les îlots de fraîcheur. A long terme, le développement de ces innovations devrait stimuler de nouvelles filières économiques locales (biochar, arbres d'avenir) impliquant des entreprises (entreprises de génie civil, paysagistes), des pépiniéristes, des bureaux d'ingénierie et des haute écoles.

Enfin, le développement et la réalisation d'actions de sensibilisation de la population en associant les acteurs culturels des villes et les citoyens permettra de questionner les enjeux des villes de demain en lien avec l'adaptation au climat.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	2 668 842,00	2 863 996,30	5 532 838,30
En CHF	2 455 834,64	2 658 075,00	5 113 909,64
%	48.02	51.98	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	483 000,00	690 313,00
Frais de bureau et administratifs	72 450,00	103 547,00
Frais de déplacement et d'hébergement	72 450,00	12 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	765 387,00	1 785 215,00
Dépenses d'équipement	25 000,00	27 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	1 250 555,00	40 000,00
Total des dépenses	2 668 842,00	2 658 075,00
%	48.02 %	51.98 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	533 768,40	20.00	2 134 004,00	80.28
Ville d'Annecy	382 711,94	14.34	0,00	0.00
Bonlieu Scène Nationale Annecy	151 056,46	5.66	0,00	0.00
Ville de Lausanne	0,00	0.00	1 807 375,00	68.00
Théâtre Vidy-Lausanne	0,00	0.00	162 104,00	6.10
Plateforme 10	0,00	0.00	164 525,00	6.19
FEDER	1 835 073,60	68.76	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	264 071,00	4.72
Contreparties publiques	300 000,00	11.24	260 000,00	4.72
Préfet de la Haute-Savoie	300 000,00	11.24	0,00	0.00
Canton de Vaud	0,00	0.00	260 000,00	4.72
Total des financements	2 668 842,00	48.02	2 658 075,00	51.98
Total éligible	2 668 842,00	100.00	2 658 075,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

L'ensemble des pièces justificatives permettant l'instruction du dossier ont été fournies par les porteurs, le dossier est complet.

Les porteurs ont envoyé des argumentaires et éléments complémentaires pour répondre aux réserves émises sur le projet. A ce jour, les réserves soulevées par la Direction de l'Environnement et de l'écologie positive n'ont pas été formellement levées.

Côté Suisse

Le porteur doit encore transmettre un plan de financement stabilisé ainsi que les attestations d'autofinancement et de cofinancement à jour.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
39.06	40.00	38.00	26.70	35.94

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Il a été demandé aux porteurs de bien identifier et mobiliser les acteurs "ressources" sur le territoire. En effet il semble important qu'ils puissent être associés aux réflexions et aux démarches de recherche ainsi que sur le volet disséminations et valorisation des dispositifs innovants qui seront mis en œuvre. Ont été mentionnés, entre autres, le CEREMA, l'ONF, le Conservatoire national botanique alpin, le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, Plantes et cités. Des précisions ont été sollicitées sur les intentions en matière de suivi et d'observation du projet à l'échelle transfrontalière, notamment concernant le rôle éventuel des organismes évoqués et la façon dont le caractère expérimental et démonstrateur du projet pourrait être consolidé dans le temps ;

Sur le volet travaux prévus dans le cadre du WP2, des clarifications sont requises pour démontrer le caractère transfrontalier et le travail en coopération des partenaires dans les actions prévues ;

Le lien entre les innovations techniques développées dans le WP1 et les aménagements prévus dans le WP2 gagnerait également à être explicité, en identifiant plus clairement sur quels sites ces innovations seraient mobilisées, de quelle manière et dans quelle logique "démonstrative" ;

Les porteurs ont également été priés de transmettre des explications complémentaires pour clarifier le montant prévisionnel jugé trop élevé sur le poste d'infrastructures et travaux. Un redimensionnement du plan de travail semble nécessaire ; l'enjeu étant de mieux cibler les sites retenus et de préciser, pour chacun, en quoi ils contribuent pleinement aux objectifs du projet, notamment en tant que démonstrateurs, au regard de leur typologie, de leurs usages et de leur fréquentation, ainsi que de la valeur ajoutée recherchée pour un projet inscrit dans les enjeux des villes alpines ;

Des explications complémentaires sont requises sur la manière dont les critères techniques communs, en particulier ceux liés aux innovations, pourront être effectivement portés jusqu'à la phase travaux et intégrés aux marchés, afin de garantir que les principes définis à la phase conception trouvent une application concrète dans les aménagements réalisés ;

Concernant le plan d'action culturel, au regard de l'axe 3 "sensibilisation et création artistique" du projet, un point d'attention ne constituant pas une réserve a été relevé sur la dimension de travail en commun des structures de chaque côté de la frontière qui devra être intégrée sur toute la durée du projet, de la création à la réalisation des actions prévues.

Côté Suisse :

Le porteur a été rendu attentif au fait que le dossier initial rendait difficile l'évaluation des retombées économiques pour le territoire de coopération. Il lui a donc été demandé de préciser quelle sera la nature des retombées économiques, quels acteurs en bénéficieront et comment elles seront pérennisées au-delà de la durée du projet.

Sur la dimension innovante du projet, les porteurs ont également été invité à préciser si le projet prévoyait le développement d'installations innovantes.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Au regard des réserves émises lors du pré-comité, les porteurs ont transmis les réponses suivantes : S'agissant de l'identification et de la mobilisation des acteurs « ressources », les porteurs indiquent que plusieurs organismes à expertise scientifique et technique reconnue seront associés afin de renforcer la qualité et la robustesse du projet. Côté français, des partenariats sont envisagés avec le Conservatoire des Espaces Naturels, l'ONF, Plante & Cité, le CBNA et le CEREMA. Le projet est par ailleurs pleinement intégré au Plan Canopée de la Ville d'Annecy, adopté en juin 2025, et s'inscrit dans son axe « Innovation ».

À ce titre, les actions du WP1 feront l'objet d'un suivi au sein du COTECH Plan Canopée, réseau structuré rassemblant des acteurs institutionnels, techniques et économiques. L'implication de ces partenaires prendra la forme de participations aux comités techniques, de contributions ciblées (expertises, avis, retours d'expérience) ainsi que d'actions de valorisation et de diffusion des résultats.

Concernant la clarification du caractère transfrontalier et coopératif du WP2, les porteurs rappellent que les travaux d'aménagement constituent le cœur opérationnel du projet, en articulation étroite avec les volets de recherche, d'expérimentation et de capitalisation. Les sites retenus ont été volontairement choisis pour couvrir une diversité de typologies urbaines et permettre l'analyse de situations contrastées, avec une répartition équilibrée entre les territoires français et suisse. Afin d'améliorer la lisibilité de cette approche, les sites seront présentés comme des « démonstrateurs transfrontaliers » regroupés par grandes problématiques communes.

La coopération se traduira concrètement par la mise en place d'un cadre technique partagé, incluant un cahier des charges transfrontalier de référence, des fiches techniques binationales, des visites de chantiers croisées, un monitoring commun avant et après travaux et un observatoire binational sur 24 mois. Des outils communs de visibilité et de capitalisation viendront compléter ce dispositif.

Enfin, concernant la justification du montant prévisionnel du poste « Infrastructures et travaux », les porteurs précisent que la part française s'élève à 1 M€ HT, sur la base d'estimatifs et de devis joints au dossier. Ce niveau d'investissement s'explique par la nature même des travaux, par la diversité des situations expérimentées et par l'intégration d'exigences techniques et environnementales supérieures à des aménagements classiques. Le périmètre des opérations a été recentré afin de concentrer les moyens sur les expérimentations les plus pertinentes. Le redimensionnement du WP 2 opéré vise à renforcer la cohérence démonstrative du projet en concentrant les moyens sur 4 typologies de sites démonstrateurs (retrait de deux actions prévues initialement dans le plan de travail : le projet d'aménagement de la rue Louis Armand et l'aménagement d'une zone de fraîcheur Square du travail, soit une réduction de 492k€ de budget sur le WP2).

Cette nouvelle approche optimise le caractère reproductible et transférable du projet dans sa globalité. Ce budget doit également permettre de tester certaines innovations techniques et de générer des bénéfices mesurables en matière de résilience climatique.

Les porteurs ont également transmis une analyse de cohérence entre le projet Oasis Alpines et la stratégie de la SUERA sur le volet Environnement et Energie, précisant que le projet traduit de manière opérationnelle plusieurs priorités stratégiques de la SUERA. La stratégie SUERA vise explicitement à « créer une région durable sur le plan environnemental, prête à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets ». Le projet OASIS ALPINES s'inscrit directement dans cet objectif en ciblant la résilience urbaine face aux îlots de chaleur et en développant des solutions d'adaptation climatique (biochar, fosses à impluvium, écotypes végétaux adaptés au climat 2070).

Le projet répond à l'objectif d'amélioration de la gestion des risques climatiques en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature, conformément aux orientations de la SUERA. Il contribue indirectement à l'efficacité énergétique en limitant les effets d'îlots de chaleur urbains et en réduisant les besoins en climatisation.

Enfin, il s'inscrit dans la logique de coopération et de mise en réseau portée par la SUERA, en favorisant une approche transfrontalière, le partage de connaissances et la transférabilité des solutions à l'ensemble de l'arc alpin.

Côté Suisse :

Le porteur a partagé différents éléments permettant de mieux mettre en lumière les retombées économiques du projet, notamment les possibilités de développement de nouvelles filières. La mise en place d'une filière biochar dont le fonctionnement pourra être répliqué à d'autres villes de l'arc alpin. De plus, le projet créera précisément les conditions de l'émergence d'une filière d'arbres écotypes, en produisant les protocoles de sélection, les contrats de culture et les référentiels de plantation directement transférables à d'autres territoires.

Le porteur a également précisé que la dimension innovante de l'initiative ne réside pas dans le développement d'un nouveau mécanisme mais dans l'association de solutions dont les principes sont connus mais qui n'ont jamais été implémentés ensemble en milieu urbain alpin.

Concernant le budget, la NPR ne pouvant soutenir les dépenses d'infrastructure, le porteur a été notifié que les dépenses liées aux aménagements des îlots de chaleur devront être autofinancés.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet OASIS ALPINES, démarré le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans, associe les villes de Lausanne et d'Annecy autour du développement et de la mise en œuvre d'innovations et d'aménagements pour la construction climatique en milieu urbain. Il comprend également un volet de sensibilisation et de coproduction artistique entre les partenaires.

Côté français, les services métiers ont rendu un avis favorable, assorti de demandes de clarification sur le niveau des travaux, sur la valeur ajoutée en matière de qualité de l'air et de gestion de l'eau, ainsi que sur la cohérence entre les évaluations techniques et leur mise en œuvre sur les sites sélectionnés. Des questions ont également été soulevées sur l'articulation entre les actions culturelles et les objectifs du projet. Ces échanges ont conduit à une réduction des dépenses côté Annecy, notamment par le redimensionnement du plan de travail sur la partie travaux et le maintien de certains sites selon leur typologie.

M. BAUDELET souligne le risque de projet miroir et pense qu'il est indispensable de démontrer la nécessité spécifique de la coopération entre Annecy et Lausanne ainsi que la réalité de l'impact transfrontalier. Il estime que ces éléments, insuffisamment développés, devront impérativement figurer dans une version redéposée.

Mme COUSSOT rappelle le partenariat historique entre les deux villes et la proximité des approches en matière de politique publique d'aménagement. Elle souligne que le projet repose sur un échange d'expériences et que les montants cantonaux demandés étaient effectivement trop importants dans la version initiale. Le porteur envisage un re dépôt en septembre ou en novembre.

Mme GUINARD ajoute que, en vue d'un futur dépôt, le porteur devra porter une attention particulière à la cohérence et l'équilibre des expérimentations, actuellement surtout concentrés côté Annecy. Si les porteurs redéposent le dossier, ils auraient intérêt à redimensionner et approfondir le coté novateur et voir comment les solutions mises en œuvre peuvent être expérimentées en France et en Suisse.

Mme TRUCHOT insiste sur les contraintes de calendrier liées à la fin du programme en 2028 et recommande que les livrables techniques portent davantage sur les échanges d'expérience documentés. Un ajournement est proposé pour retravailler les financements et permettre un passage au prochain Comité de suivi du 27 novembre 2026.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026

Ajournement

SIMULTANE

IDENTIFICATION

Nom du projet		SIMULTANE – Surveillance sIMULTanée de la Température et des déformAtions par fibrEs optiques	
Identifiant SYNERGIE		22260	
Nom du chef de file FR		Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)	
Nom du chef de file CH		EOSS SA	
Durée du projet	Date de démarrage	01-07-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	30
Priorité du programme		Priorité II – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire.	
Objectif spécifique du programme		OS 1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	11-09-2025	06/11/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
EXAIL Division Photonique Besançon	Entreprise	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
SUPMICROTECH	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Haute École – ARC	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
EOSS SA	Entreprise	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud
SARL HYDRIQUE	PME	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud
NESOL – Numerical Engineering Solutions SARL	PME	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet SIMULTANE vise à expérimenter un système de surveillance des écoulements d'eau et de détection des anomalies dans les ouvrages d'ingénierie environnementale. Il sera proposé de mesurer simultanément et de manière distribuée les déformations mécaniques et les variations de température le long d'un câble à fibres optiques de plusieurs kilomètres en utilisant les trois rétrodiffusions de la lumière.

Actions principales

Le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Couplage des méthodes de mesure en fréquence par diffusion Brillouin et les mesures très sensibles par diffusion Rayleigh.
- Ajout de la mesure en puissance par diffusion Raman pour mesurer simultanément les 3 diffusions de la lumière le long d'une fibre optique.
- Développement du système calibré en température.
- Intégration et validation des capteurs à fibres optiques dans des conditions réelles.
- Partage des résultats via un site internet et des événements de diffusion auprès du grand public,
- Evaluation des possibilités de transfert des technologies étudiées vers des partenaires industriels.

Résultats attendus

Le projet SIMULTANE fournira un système calibré en température en mutualisant les informations obtenues avec trois rétrodiffusions de la lumière. Ce capteur nouvelle génération permettra de surveiller les infrastructures. Il génère un fort accroissement de savoir-faire commun en optoélectronique, traitement du signal, capteurs distribués et électronique embarquée. Ce développement conjoint stimule les compétences et l'économie de l'arc franco-suisse dans un domaine technologique stratégique. La mutualisation des connaissances favorise l'émergence d'une chaîne de valeur transfrontalière en fabrication de composants opto-électroniques. Les partenaires disposeront d'un outil harmonisé pour surveiller les écoulements d'eau et renforcer la sécurité des ouvrages du territoire. Ainsi, SIMULTANE positionne la région transfrontalière comme un pôle innovant en instrumentation de précision appliquée à l'environnement.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	750 927,08	464 193,83	1 215 120,91
En CHF	696 935,42	430 818,00	1 127 753,42
%	61.80 %	38.20 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	486 203,83	292 624,50
Frais de bureau et administratifs	72 930,57	43 893,50
Frais de déplacement et d'hébergement	72 930,57	5 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	52 630,00	4 300,00
Dépenses d'équipement	66 232,11	85 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	750 927,08	430 818,00
%	61.80 %	38.20 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	150 185,42	20.00	270 818,00	62.86
CNRS	16 250,00	2.16	0,00	0.00
SUPMICROTECH	13 000,00	1.73	0,00	0.00
UMLP	70 156,13	9.34	0,00	0.00
EXAIL	50 779,29	6.76	0,00	0.00
HAUTE ÉCOLE ARC	0,00	0.00	14 442,00	3.35
EOSS SA	0,00	0.00	242 495,00	56.29
NESOL	0,00	0.00	6 696,00	1.55
SARL HYDRIQUE	0,00	0.00	7 185,00	1.67
FEDER	600 741,66	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	80 000,00	18.57
Contreparties publiques	0,00	0.00	80 000,00	18.57
Canton Berne	0,00	0.00	50 000,00	11.61
Canton Vaud	0,00	0.00	30 000,00	6.96
Total des financements	750 927,08	61.80 %	430 818,00	38.20 %
Total éligible	750 927,08	100.00 %	430 818,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet, des pièces complémentaires ont été fournies dans les délais. La coopération entre les partenaires académiques et industriels est démontrée et tangible. Les trois avis métier reçus sont favorables. Le régime d'Aides d'État SA.111120 sera appliqué pour l'entreprise EXAIL.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. À la suite des modifications budgétaires, le porteur doit encore transmettre les certificats d'autofinancement de EOSS et de la HEIG-VD à jour.

Le cofinancement du canton de Berne été formellement confirmé mais celui du canton de Vaud doit encore l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
38.33	36.90	33.00	33.30	35.8

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Afin de mieux juger des débouchés du projet, il a été demandé au porteur de transmettre un business plan plus étayé qui permette de rendre compte des retombées attendues pour les partenaires du projet. Il a également été demandé de spécifier les solutions de pérennisation du déploiement de l'outil.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le porteur a précisé les retombées pour les partenaires industriels du projet :

- EOSS : ce système sera la première version d'une maquette destinée à s'intégrer vers une nouvelle famille de produits industriels qui combine du DTS (Raman), du DSTS (Brillouin), du DAS (Rayleigh) et du DAS-DSTS (développé dans le cadre de SIMULTANE).
- Hydrique : la mesure linéaire plutôt que ponctuelle devrait permettre de développer une nouvelle méthode de mesure environnementale pour les cours d'eau (hauteur d'eau, débit, température) et les lacs (principalement vagues et température). Le nombre de points et la portée des fibres pourraient réduire les coûts d'installations (moins de stations). La sensibilité, environ 10x meilleure que les méthodes actuelles, devrait permettre d'améliorer la compréhension des systèmes. La détection des cavités karstiques, par une approche sismique similaire à celle pour la recherche de puits de pétrole, constitue également une innovation stratégique pour la recherche d'eau à grande profondeur.
- NESOL : ce projet permettra de coupler la mesure à fibre optique aux outils de simulations afin d'augmenter le périmètre des connaissances. A terme, cette expertise additionnelle permettra de soutenir des projets de plus grande envergure.

Le porteur a également redimensionné son budget au regard des montants de cofinancements possibles. Les objectifs et livrables du projet sont conservés mais certaines tâches ont dû être réajustées : la réalisation de détecteurs balancés dédiés au prototype est abandonnée, des détecteurs du marché seront utilisés en remplacement. Les développements suivants sont conservés : Prototype BOTDR en mode tracking (brevet Prysmian) permettant la mesure rapide Brillouin dans le nouveau prototype franco/suisse, Etalon fibré de contrainte/température pour la démonstration de la décorrélation des deux effets dans le nouveau prototype franco/suisse.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet SIMULTANE vise à créer un système innovant de surveillance et de détection d'anomalies dans des infrastructures liées à l'eau potable, à la production d'énergie et à la géothermie, en mettant en réseau des acteurs spécialisés et en ouvrant des perspectives de développement industriel. Le budget total français s'élève à environ 750 000 euros, avec un montant FEDER sollicité d'environ 600 000 euros. Côté suisse, le budget est de 430 818 CHF, avec un cofinancement fédéral de 80 000 CHF et un cofinancement cantonal de 80 000 CHF au total.

Trois avis métiers français sont revenus favorables, soulignant la plus-value transfrontalière dans le domaine de la microtechnique et des systèmes intelligents, la complémentarité des compétences engagées, ainsi que les retombées scientifiques, industrielles et économiques pour le territoire. Les domaines d'application différenciés de chaque partenaire et l'apport de nouvelles méthodes de mesure environnementale, la réduction des coûts et la montée en compétence ont été particulièrement valorisés. Côté suisse, des ajustements budgétaires mineurs ont été opérés en fonction des disponibilités cantonales, sans remettre en cause l'équilibre du plan de financement.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026

Favorable

REPLAY

IDENTIFICATION

Nom du projet		REcyclage PLastique par l'intelligence Artificielle et la sYnergie transfrontalière	
Identifiant SYNERGIE		22264	
Nom du chef de file FR		SIMCON France	
Nom du chef de file CH		Caran d'Ache	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-08-2028	24
Priorité du programme		Priorité II – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire.	
Objectif spécifique du programme		OS 1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
SIMCON France	PME (petite, moyenne entreprise)	Chef de file	France	Rhône-Alpes	Rhône
POLYMERIS	Organisme de soutien aux entreprises	Partenaire	France	Rhône-Alpes	Ain
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Partenaire	France	Franche-Comté	Doubs
Caran d'Ache	PME (petite, moyenne entreprise)	Chef de file	Suisse	Région Lémanique	Genève
Swiss Polymeris Cluster	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Partenaire	Suisse	Espace Mitteland	Fribourg
Haute École d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Partenaire	Suisse	Espace Mitteland	Fribourg

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet REPLAY a pour objectif de répondre au défi de transition industrielle vers la sobriété en codéveloppant un outil de simulation avancé, qui utilise l'intelligence artificielle pour améliorer l'usage des Matières Premières Recyclées (MPR) dans la fabrication de pièces plastiques.

Actions principales

Le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Identification des polymères recyclés adaptés au cas du stylo 825 de Caran d'Ache ; définition des paramètres de mise en forme optimaux.
- Création d'un modèle de données commun, intégration des résultats expérimentaux et de simulation, conception d'un modèle d'intelligence artificielle combiné à la physique des procédés pour optimiser l'injection de matière recyclée.
- Conception et fabrication de moules instrumentés, intégration du jumeau numérique dans la ligne de production, tests pilotes sur matières recyclées, évaluation des performances et transfert vers une production opérationnelle du stylo 825 de Caran d'Ache en conditions industrielles, démontrant la faisabilité d'une fabrication à haute exigence esthétique et technique. Les essais menés en laboratoire et en production permettront d'adapter l'outil à d'autres contextes industriels.
- Déploiement d'une stratégie de communication transfrontalière, diffusion et répliquabilité, mobilisation des acteurs de la filière plasturgie.

Résultats attendus

Le projet aboutira à un outil de simulation prédictive (jumeau numérique) capable de faciliter l'injection de matières recyclées et qui apprendra en continu à partir des données issues du contrôle qualité et des simulations numériques.

Les gains visés sont :

- +10 % de productivité
- 15 % de temps de démarrage via la recommandation automatique de paramètres optimaux
- 10 % de délai de mise sur le marché par la réduction des cycles et une planification plus efficace
- 50 % de rebuts, grâce à un contrôle qualité prédictif et un réglage automatisé des procédés
- 75 % d'empreinte carbone par la réintroduction de matières plastiques recyclées (MPR) et la réduction des déchets.

Les essais menés en laboratoire et en production permettront d'adapter l'outil à d'autres contextes industriels. Diffusée via les pôles de compétitivité partenaires, la solution REPLAY constituera un levier de transformation vers une plasturgie circulaire, intelligente et compétitive à l'échelle transfrontalière.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	758 134,32	910 666,94	1 668 801,26
En CHF	703 624,46	845 190,00	1 548 814,45
%	45.43	54.57	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	471 437,71	371 287,00
Frais de bureau et administratifs	70 715,65	55 693,00
Frais de déplacement et d'hébergement	70 715,65	12 863,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	13 264,97	10 300,00
Dépenses d'équipement	132 000,34	395 047,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	758 134,32	845 190,00
%	45.43 %	54.57 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	151 626,86	20.00	257 190,00	32.56
SIMCON France	58 292,10	7.69	0,00	0.00
POLYMERIS	24 854,89	3.28	0,00	0.00
Université Marie et Louis Pasteur	68 479,87	9.03	0,00	0.00
Caran d'Ache	0,00	0.00	115 657,00	17.18
Swiss Polymers Cluster	0,00	0.00	12 500,00	1.48
Haute École d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg	0,00	0.00	128 999,00	13.90
FEDER	606 507,46	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	380 000,00	44.96
Contreparties publiques	0,00	0.00	190 000,00	22.48
Canton Fribourg	0,00	0.00	50 000,00	5.92
Canton Genève	0,00	0.00	140 000,00	16.56
Total des financements	758 134,32	45.43 %	845 190,00	54.57 %
Total éligible	758 134,32	100.00 %	845 190,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet.

Le chef de file SIMCON a explicité les besoins en frais de personnel pour le projet, justifiant ainsi des montants prévisionnels.

Les éléments apportés par les porteurs en réponse aux réserves émises par la Direction de l'Économie de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont permis de lever ces dernières.

Côté Suisse

Le dossier est complet. Les attestations d'autofinancement ont été mise à jour. Les confirmations formelles des cofinancements des cantons de Genève et de Fribourg ont été transmises également.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
38.12	48.10	35.55	32.20	38.49

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

La pertinence du partenariat et la complémentarité des acteurs impliqué ont été relevés ainsi que l'intérêt industriel, la qualité technique et l'innovation du projet. Néanmoins, plusieurs éléments méritent encore d'être consolidés pour sécuriser la valorisation des résultats. Des compléments concernant notamment la stratégie de propriété intellectuelle, l'exploitation post-projet qui nécessite un plan plus détaillé quant aux modalités de diffusion et d'adoption par d'autres entreprises, ainsi que le chiffrage des retombées économiques qui paraît n'être pas suffisamment détaillé malgré un potentiel d'impact évident, ont été sollicité auprès des porteurs.

Des précisions ont été demandées sur les dépenses de personnel du chef de file SIMCON dont le montant semble élevé au vu des actions prévues dans le projet.

Côté Suisse :

Le porteur a été invité à définir un budget et plan de financement au regard des montants de cofinancements publics disponibles.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Les aspects relatifs à la propriété intellectuelle, aux règles de diffusion des résultats et aux modalités d'exploitation post-projet ont été formalisées dans l'accord de consortium qui signé par l'ensemble des partenaires en amont du Comité. Celui-ci précise notamment la répartition des droits sur les résultats, les conditions et droits d'accès ainsi que les modalités d'exploitation industrielle et de transfert vers des tiers.

Les porteurs ont également transmis un argumentaire détaillant la stratégie de diffusion, d'adoption de la solution développées et les retombées économiques attendues.

Côté Suisse :

Un nouveau budget et plan de financement ont été définis prenant en compte les possibilités de cofinancements cantonaux. Les ressources humaines et l'usage de matériaux ont été optimisés de manière à préserver l'ensemble des objectifs et des étapes du projet.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet REPLAY se déroulera du 1er septembre 2026 au 31 août 2028. Il vise à développer un outil de simulation avancée pour optimiser l'utilisation des matières premières recyclées dans la fabrication de pièces plastiques industrielles. À cet effet, un proof of concept sera réalisé afin de créer un jumeau numérique, accompagné d'une phase d'instrumentation industrielle et de tests pilotes, avant une diffusion des résultats aux entreprises du secteur.

Le budget total s'élève à 1,7 million d'euros, dont 758 000 euros côté français. Côté suisse, l'autofinancement représente 32 % du total, la sollicitation fédérale 45 % et les cofinancements cantonaux 22 %. Le projet contribue aux indicateurs de réalisation NPR et le porteur a été sensibilisé à l'importance de la diffusion des résultats et des visites de site.

Les avis métiers côté français sont très favorables, saluant l'intérêt industriel du projet, la qualité du partenariat et la démarche de circularité des matériaux. Une réserve portant sur les retombées économiques et la stratégie de propriété intellectuelle a été levée par la transmission d'un argumentaire chiffré détaillant les potentiels de commercialisation, les recrutements envisagés et les modalités d'exploitation et de transfert des résultats. Les financements suisses sont confirmés, le plan de financement est stabilisé.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
---	------------------

PVD-MILL

IDENTIFICATION

Nom du projet		PVD-MILL-Démonstration du concept innovant de traitement de surface PVD dans une micro-usine	
Identifiant SYNERGIE		22274	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Haute École Arc	
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-07-2028	26
Priorité du programme		Priorité II – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire.	
Objectif spécifique du programme		OS 1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
Alliance Concept	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Haute École Arc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Positive Coating SA	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet PVD-MILL a pour objectif d'intégrer une brique technologique, le dépôt PVD, dans la micro-usine MiLL (MicroLeanLab). MiLL est une micro-usine capable d'accueillir des « apps », des briques technologiques telles que technologies de fabrication, d'assemblage et de contrôle. Il sert de cadre aux développements scientifiques et techniques dont les entreprises partenaires ont besoin. Le projet rassemble, côté suisse, un groupe d'entreprises privées associé à une école d'ingénierie à l'origine du concept développé. Du côté français, il implique un fabricant spécialisé ainsi qu'un établissement universitaire afin d'atteindre les objectifs.

Actions principales

Le projet s'articule autour de 4 actions suivantes :

- Construire une machine PVD de petite taille compatible avec le concept de MILL actuel. Intégrer cette machine PVD dans la micro-usine et y transférer le procédé du dépôt d'aluminium (Al).
- Réaliser les dépôts PVD d'aluminium sur les pièces fournies par les partenaires MiLL actuels
- Caractériser des pièces industrielles traitées PVD dans cette nouvelle micro-usine selon le cahier des charges industriel
- Evaluation des conditions de transfert de la technologie à des fins de production en série chez les partenaires industriels intéressés par le concept.

Résultats attendus

Le projet répond à un enjeu majeur de l'Arc jurassien : renforcer la compétitivité des PME spécialisées dans les micro-composants grâce à l'intégration de technologies propres et performantes de traitement de surface sous vide. La plateforme PVD-MiLL permet d'expérimenter rapidement de nouveaux procédés et d'accélérer leur transfert vers l'industrie. Elle soutient l'innovation transfrontalière en facilitant la collaboration entre entreprises et institutions de recherche. Le projet contribue à la montée en compétence du territoire grâce aux échanges de personnel et à l'implication des étudiants dans un environnement industriel réel. Il renforce l'attractivité régionale en valorisant un écosystème technologique innovant. L'initiative encourage le développement de procédés plus durables et économes en ressources. Elle peut évoluer vers de nouvelles briques technologiques élargissant son potentiel. Enfin, la démonstration à grande échelle du concept représente un levier d'impact pour l'économie régionale et pour les chaînes de valeur locale.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	487 121,10	364 424,10	851 545,20
En CHF	452 097,09	338 222,00	790 319,10
%	57.20 %	42.80 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	261 439,30	288 889,00
Frais de bureau et administratifs	39 215,90	43 333,00
Frais de déplacement et d'hébergement	39 215,90	5 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	6 500,00	0,00
Dépenses d'équipement	140 750,00	1 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	487 121,10	338 222,00
%	57.20 %	42.80 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	97 424,22	20.00	67 622,00	20.00
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	30 029,93	6.16	0,00	0.00
Alliance Concept	67 394,29	13.84	0,00	0.00
Haute École ARC	0,00	0.00	58 672,00	17.35
Positive Coating SA	0,00	0.00	8 950,00	2.65
FEDER	389 696,88	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	135 300,00	40.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	135 300,00	40.00
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	135 300,00	40.00
Total des financements	487 121,10	57.20 %	338 222,00	42.80 %
Total éligible	487 121,10	100.00 %	338 222,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet et les échanges avec les porteurs se déroulent de manière fluide.

La valeur ajoutée transfrontalière, ainsi que la qualité de la coopération franco-suisse entre les partenaires, sont clairement démontrées. Le budget est équilibré et le plan de travail apparaît cohérent, structuré et détaillé.

Sur le plan technique, le dossier a recueilli cinq avis favorables sans réserve.

Côté Suisse

Le dossier est complet. À la suite de légères modifications budgétaires, le porteur a transmis les certificats d'autofinancement des partenaires à jour.

Le cofinancement du canton de Neuchâtel été formellement confirmé.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.97	42.50	38	36.70	37.54

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

À la suite du pré-comité du 12 mars, des précisions ont été demandées au porteur concernant les modalités d'accès des entreprises françaises à la plateforme PVD-MILL à l'issue du projet. Il a été jugé indispensable de clarifier ce point afin de garantir la pérennité des résultats ainsi que leur diffusion à l'échelle transfrontalière.

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Le porteur a d'ores et déjà transmis une première version de son argumentation et procède actuellement à sa consolidation en vue d'un dépôt dans les prochains jours.

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet PVD-MiLL vise à intégrer la technologie de dépôt PVD (dépôt physique en phase vapeur) dans la micro-usine MiLL, capable d'accueillir des briques technologiques modulaires à la manière d'un smartphone recevant des applications. L'objectif est d'aider les PME spécialisées dans les microcomposants à intégrer des technologies de traitement de surface propres et performantes, favorisant ainsi l'attractivité de la région et l'innovation transfrontalière. Le budget côté français s'élève à environ 487 000 euros, pour un montant FEDER sollicité de 389 696 euros. Côté suisse, le budget est de 338 222 CHF.

Le projet bénéficie de six avis métiers (dont cinq français), tous favorables et sans réserve, soulignant l'intérêt transfrontalier économique de l'initiative. Un point d'attention concernant l'accès des entreprises françaises à la plateforme après la fin du projet a été levé par la transmission d'un argumentaire détaillant les conditions d'accès : celui-ci sera libre et gratuit, à l'exception des surcoûts liés à l'électricité et aux consommables, dans le respect des règles relatives au détachement des salariés français en Suisse.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

CAPformFS

IDENTIFICATION

Nom du projet		CAPformFS – CAP vers la formation puissance Franco-Suisse	
Identifiant SYNERGIE		22256	
Nom du chef de file FR		Groupement d'Intérêt Public Formation tout au long de la Vie (Académie de Besançon)	
Nom du chef de file CH		Haute École Arc	
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	31
Priorité du programme		Priorité II – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire.	
Objectif spécifique du programme		OS 2 – Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	11-09-2025	06-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
GIP FTLV – Académie de Besançon	Centre de formation, d'enseignement et école	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
GIP FTLV – Académie de Bourgogne	Centre de formation, d'enseignement et école	Public	FRANCE	Franche-Comté	Côte-d'Or
Haute Ecole Arc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Université de Genève – Unité TECFA Faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
RACCOON SARL	Entreprise	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet a pour objectif de créer une plateforme de formation adaptative et innovante, offrant des parcours personnalisés aux apprenants et facile à réutiliser par différents organismes de formation. Cette plateforme s'appuiera sur l'intelligence artificielle pour adapter les contenus et les parcours aux besoins de chaque apprenant. Elle pourra repérer et comprendre les difficultés rencontrées par les apprenants, qu'elles soient liées à la motivation, à la compréhension, aux émotions ou à l'organisation du parcours de formation, afin de les aider à progresser et à réussir.

Actions principales

Le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Analyse préliminaire du terrain des technologies existantes, analyse collaborative des besoins et du contexte.
- Ontologies et modélisation du modèle pédagogique.
- Développement de briques d'intelligence artificielle et du modèle adaptif.
- Développement technique de la plateforme.
- Conception itérative et tests utilisateurs.
- Transfert, formation et communication visant à assurer la diffusion et la pérennité de l'outils.

Résultats attendus

Le projet va permettre le développement de l'expertise locale en formation numérique. En renforçant l'accessibilité, l'efficacité et l'inclusion des dispositifs de formation professionnelle continue, notamment dans les territoires franco-suisses, il s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels de transformation des compétences et de diversification des offres hybrides et à distance. Il contribue ainsi à la dynamisation du tissu économique aux échelles individuelle, sectorielle et territoriale, en soutenant l'innovation, la compétitivité locale et la sécurisation des parcours professionnels. À terme, CAPFormFS participe à la réduction des tensions sur le marché de l'emploi et au renforcement de la résilience du marché du travail.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	937 022,12	460 185,32	1 397 207,44
En CHF	869 650,23	427 098,00	1 296 748,23
%	67.06 %	32.94 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	609 974,71	351 998,49
Frais de bureau et administratifs	91 496,20	52 799,50
Frais de déplacement et d'hébergement	91 496,20	13 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	82 872,50	0,00
Dépenses d'équipement	61 182,51	9 300,01
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contribution en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	937 022,12	427 098,00
%	67.06 %	32.94 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	187 404,42	20.00	98 581,00	23.08
GIP FTLV Académie de Bourgogne	148 429,21	15.84	0,00	0.00
GIP FTLV Académie de Besançon	38 975,21	4.16	0,00	0.00
HAUTE ÉCOLE ARC	0,00	0.00	29 426,50	6.89
UNIVERSITÉ DE GENEVE Unité TECFA Faculté de Psychologie	0,00	0.00	32 554,60	7.62
SARL RACCOON	0,00	0.00	36 600,00	8.57
FEDER	749 617,70	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	179 417,00	42.01
Contreparties publiques	0,00	0.00	149 100,00	34.91
Canton Genève	0,00	0.00	35 000,00	8.19
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	114 100,00	26.72
Total des financements	937 022,12	67.06 %	427 098,00	32.94 %
Total éligible	937 022,12	100.00 %	427 098,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Les avis métier sont favorables. Le dossier est complet.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. À la suite des modifications budgétaires, le porteur doit encore transmettre le certificat d'autofinancement de TEFCA à jour.

Le cofinancement du canton de Neuchâtel été formellement confirmé mais celui du canton de Genève doit encore l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
36.53	33.80	32.00	37.80	35.00

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Sans que cela ne soit une réserve bloquante, il est vivement conseillé au porteur de se mettre en relation avec la FSRM pour envisager un usage concret du démonstrateur ainsi qu'avec Manufacture Thinking, dont le concept « d'IA book » présente des similitudes fonctionnelles avec le projet.

De plus, le porteur devra se reprocher des cantons afin d'identifier les possibilités de cofinancement.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Des éléments complémentaires ont été fournis afin d'étayer la pertinence de l'implication du partenaire basé en Bourgogne. Celui-ci apporte une expertise scientifique et technique à forte valeur ajoutée, essentielle à la réussite du projet. Les retombées demeurent pleinement ancrées dans la zone de coopération, garantissant que les dépenses engagées contribuent directement à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de l'offre de formation au bénéfice des citoyens du territoire franco-suisse.

Côté Suisse :

Le porteur a pris attache avec Manufacture Thinking et la FSRM afin d'évaluer les complémentarités des initiatives.

Un travail de remaniement du budget a également été effectué afin de construire un plan de financement cohérent pour la partie suisse. Certains postes, notamment concernant le partenaire TEFCA, ont dû être réduits mais une attention particulière a été portée à préserver les volets les plus déterminants pour réussite du projet, veillant à ne pas affecter la qualité scientifique ni la faisabilité opérationnelle du projet.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet CAPFORMFS a pour objectif de créer une plateforme de formation s'appuyant sur l'intelligence artificielle pour adapter les contenus et les parcours aux besoins individuels des apprenants. Il s'adresse aux entreprises et aux organismes de formation du territoire transfrontalier. Le budget total français s'élève à environ 930 000 euros, pour un montant FEDER sollicité d'environ 750 000 euros. Côté suisse, le budget est de 427 098 CHF.

Cinq avis métiers ont été rendus par les différents services français et suisses consultés, tous favorables, mettant en avant la capacité de l'outil à enrichir les compétences des travailleurs de l'arc jurassien et ses retombées attendues sur l'emploi et la compétitivité du territoire.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

CycloMétaVal

IDENTIFICATION

Nom du projet		Liaison cyclable transfrontalière - de Métabief à Vallorbe	
Identifiant SYNERGIE		22251	
Nom du chef de file FR		Département du Doubs	
Nom du chef de file CH		Canton de Vaud	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	36
Priorité du programme		Priorité III – Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales.	
Objectif spécifique du programme		OS 2 – Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	05-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Département du Doubs	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Canton de Vaud	Pouvoir public local	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Commune de Vallorbe	Pouvoir public local	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet a pour objectif de créer un itinéraire cyclable entre Métabief, en France (département du Doubs) et la Gare de Vallorbe, en Suisse (canton de Vaud). Le projet vise à faciliter un report vers le vélo, tant pour les déplacements de loisirs / tourisme que pour répondre à des besoins utilitaires via des déplacements intermodaux combinant vélo et train. Le projet doit permettre une bonne coordination transfrontalière entre les autorités françaises et suisses impliquées. Le tracé se situe au passage frontière le plus saturé du canton de Vaud qui connaît une augmentation marquée du trafic frontalier depuis plus de vingt ans. Cette liaison cyclable connectera à terme des itinéraires de longue itinérance des deux côtés de la frontière, s'inscrivant ainsi dans un réseau d'aménagement complet, continu et transfrontalier.

Actions principales

Le projet s'articule autour des 5 actions suivantes :

- Études opérationnelles (levés topographiques, reconnaissances géotechniques, diagnostic foncier (acquisitions, servitudes), comptages routiers et consultation des gestionnaires de réseaux ou encore les différentes évaluations environnementales...)
- Études complémentaires
- Travaux d'infrastructures cyclables (création d'une voie verte, l'aménagement de tracés en mixité, ouvrages de franchissement, aménagement de sécurité, installation de signalétique, mobilier urbain...)
- Actions de valorisation et de communication
- Gouvernance du projet

Résultats attendus

Le résultat principal sera la réalisation de l'infrastructure lisible, continue et sécurisée. Cette liaison cyclable transfrontalière constituera une première infrastructure menée conjointement entre le Département du Doubs et le Canton de Vaud. Cette liaison cyclable doit permettre plusieurs utilisations sur ce point stratégique de la frontière.

Les retombées du projet sont multiples et concernent plusieurs aspects :

- Environnement : la décarbonation des déplacements et développement de l'intermodalité.
- Développement touristique : connexion entre les réseaux d'itinérance à vélo des deux pays et mise en valeur des sites emblématiques naturels.
- Coopération économique : alternative aux déplacements motorisés au droit du poste frontière de Vallorbe aujourd'hui largement congestionné.
- Coopération territoriale : développement de l'interconnaissance.

Par ces différents aspects, le projet bénéficiera donc aux habitants, aux touristes, aux entreprises et aux collectivités locales du territoire.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	2 200 000,00	231 028,99	2 431 028,99
En CHF	2 041 820,00	214 418,00	2 256 238,00
%	90.50 %	9.50 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	0,00	46 200,00
Frais de bureau et administratifs	0,00	6 930,00
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	3 600,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	200 000,00	10 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	20 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	2 000 000,00	127 688,00
Total des dépenses	2 200 000,00	214 418,00
%	90.50 %	9.50 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	440 000,00	20.00	86 418,00	40.30
Département du Doubs	440 000,00	20.00	0,00	0.00
Canton de Vaud - DGMR	0,00	0.00	32 005,00	14.93
Commune de Vallorbe	0,00	0.00	54 413,00	25.38
FEDER	1 760 000,00	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	38 000,00	17.72
Contreparties publiques	0,00	0.00	90 000,00	41.97
Canton de Vaud	0,00	0.00	90 000,00	41.97
Total des financements	2 200 000,00	90.50 %	214 418,00	9.50 %
Total éligible	2 200 000,00	100.00 %	214 418,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet, le chef de file est réactif lors des échanges et donne des réponses complètes et pertinentes. Les documents demandés ont été fournis dans le respect des délais imposés. La valeur ajoutée transfrontalière est évidente. Le Département du Doubs est soumis aux obligations liées à la Commande Publique. 100% du budget prévu sera couvert par divers marchés publics. Pour les études et les travaux, le porteur envisage de mettre en place des marchés à procédure formalisée (appel d'offres ouvert). Le Service des achats publics du Département est impliqué afin de garantir une mise en place conforme des marchés à venir. Le porteur a fourni des informations détaillées concernant le premier marché pour les études qui sera lancé prochainement. Du point de vue technique, les services métiers français consultés ont émis deux avis favorables. Les activités du projet sont à considérer hors Aides d'État.

Côté Suisse

À la suite de l'évolution du budget et du plan de financement, le porteur doit encore transmettre des attestations d'autofinancement à jour ainsi que les confirmations formelles de cofinancement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
40.00	40.00	40.00	27.50	36.87

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le porteur a été invité à contacter le Secrétariat conjoint afin de faire un point général sur l'instruction du dossier. En effet, lors du pré-comité, certaines pièces demeuraient manquantes et une analyse du plan de financement ainsi que du budget était nécessaire.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le porteur a transmis des détails sur les dépenses et un plan de financement cohérent a pu être déterminé.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet CYCLOMETAVAL, d'une durée de trois ans, prévoit la réalisation d'une liaison cyclable transfrontalière continue et sécurisée, constituant la première infrastructure menée conjointement entre le département du Doubs et le canton de Vaud. Les actions comprennent des études opérationnelles et complémentaires, des travaux d'infrastructure, des actions de valorisation et de communication, ainsi que la gouvernance du projet. Le budget total s'élève à 2,4 millions d'euros, avec un déséquilibre France-Suisse justifié par un nombre plus important de kilomètres à créer côté français. Le montant FEDER sollicité est de 1 760 000 euros.

Le chef de file français, très réactif et rigoureux, témoigne d'une bonne expérience des projets européens. Un point de vigilance est relevé sur la commande publique : l'intégralité du budget français est concernée par ces règles en l'absence de dépenses de personnel. Des réunions avec le service des achats publics départemental ont déjà eu lieu et se poursuivront afin de prévenir tout risque lors des audits.

Deux avis favorables ont été reçus côté français : la DREAL souligne l'intérêt pour la valorisation touristique et de loisirs, et la direction des mobilités de la région BFC met en avant l'absence actuelle de liaison cyclable dans ce secteur. Côté suisse, le canton de Genève souligne la qualité du projet, sa pertinence pour contribuer à la décongestion du point de frontière, ainsi que son potentiel comme source d'inspiration pour une stratégie touristique. Il est tout de même indiqué qu'il ne suffira pas à résoudre seul les problèmes de congestion et de décarbonation.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

VB81

IDENTIFICATION

Nom du projet		VB 81 - Création d'une ligne de bus transfrontalière entre Archamps (P+R d'Archparc, Haute-Savoie) et Lancy-Bachet, gare (Suisse)	
Identifiant SYNERGIE		22275	
Nom du chef de file FR		Pôle métropolitain du Genevois français	
Nom du chef de file CH		État de Genève - Office cantonal des transports	
Durée du projet	Date de démarrage	01-03-2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2026	21
Priorité du programme		Priorité III – Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales.	
Objectif spécifique du programme		OS 2 – Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Pôle métropolitain du Genevois français	Pouvoir public local	Chef de file	France	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
État de Genève - Office cantonal des transports	Pouvoir public régional	Chef de file	Suisse	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet prévoit la création et l'aménagement d'une nouvelle ligne de transport en commun transfrontalière (ligne 81) qui desservira le nouveau parking relais (P+R) de la technopôle « ArchParc », à Archamps, et la gare de Lancy-Bachet, en Suisse.

Actions principales

Le projet prévoit les actions suivantes :

- Travaux sur le territoire français : Réalisation d'une voie de bus d'un linéaire de près de 400 m, entre le nouveau P+R d'ArchParc et le Pont de Combe, à l'entrée de la commune d'Archamps
- Travaux sur le territoire suisse : Modification de la barrière douanière existante par une barrière automatique programmée et installation d'une signalisation lumineuse
- Échanges techniques franco-suisses

Résultats attendus

Cette nouvelle ligne permettra d'offrir une nouvelle offre de transport collectif répondant aux besoins des usagers, en termes d'attractivité, de fiabilité, régularité, pour permettre une mobilité durable et multimodale à l'échelle transfrontalière. Réfléchi en résonance avec les offres existantes, cette ligne permettra de desservir le nouveau parking relais, mais également une grande zone d'activités et de loisirs (emplois, cinémas multiplexes) tout en connectant les lignes de tramway 12 et 18, les lignes de bus des Transports Publics Genevois (TPG) et le Léman Express, pour rejoindre le centre-ville de Genève.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	1 100 000,00	277 307,23	1 327 307,23
En CHF	1 037 190,00	261 473,00	1 298 663,00
%	79.87	20.13	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	0,00	48 906,00
Frais de bureau et administratifs	0,00	7 336,00
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	28 531,00
Dépenses d'équipement	0,00	13 200,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	1 100 000,00	163 500,00
Total des dépenses	1 100 000,00	261 473,00
%	79.87 %	20.13 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	220 000,00	20.00	141 473,00	10.89
Pôle métropolitain du genevois français	220 000,00	20.00	0,00	0.00
État de Genève - Office cantonal des transports	0,00	0.00	141 473,00	10.89
FEDER	880 000,00	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	120 000,00	9.24
Commune Bardonnex	0,00	0.00	120 000,00	9.24
Total des financements	1 100 000,00	79.87 %	261 473,00	20.13 %
Total éligible	1 100 000,00	100.00 %	261 473,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le porteur a transmis l'avis d'appel à concurrence relatif au marché de travaux prévu dans le cadre du projet, ainsi que le rétroplanning envisagé pour la procédure de passation du marché, permettant de sécuriser les risques liés à la commande publique.

A ce stade, les pièces disponibles ont toutes été transmises et le dossier est considéré complet.

Du point de vue des avis techniques, les réserves émises par la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois ont été levées suite à l'analyse des compléments transmis par le porteur.

Côté Suisse

Le dossier est complet. L'autofinancement de l'Office cantonal des transports et le cofinancement de la commune de Bardonnex ont été formellement confirmés.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
40.50	38.80	38.75	34.40	38.10

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Il est demandé au porteur de s'assurer que les aménagements prévus dans le cadre des travaux du projet n'auront pas d'impacts en cascade sur la voirie, et plus spécifiquement de sécuriser, au moyen d'une étude de trafic, que le projet n'aura jamais pour conséquences des remontées de file sur l'A40, en direction de la bretelle d'Archamps.

Le budget du projet ne comprenant qu'un unique poste de dépense de travaux, il a été rappelé au porteur que les éléments permettant de s'assurer du respect des règles de la commande publique et de la mise en place de la procédure de marchés public adéquate seront à transmettre dès que possible.

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

En réponse à la réserve de la Sous-préfecture portant sur la nécessité d'une étude de trafic spécifique, le porteur de projet indique qu'aucune étude dédiée n'a été réalisée. Toutefois, le maître d'œuvre, en lien avec ATMB, précise que l'intégration de la voie bus au niveau du giratoire a été étudiée à travers deux scénarios d'insertion du bus, permettant de répondre aux préoccupations sur le risque de saturation de la bretelle de sortie.

- **Solution 1 – Mise en place d'un feu clignotant en sortie de bretelle**
Cette hypothèse prévoit l'installation d'un feu clignotant permettant de gérer l'insertion du bus dans le giratoire. Ce dispositif serait complété par un système d'anti-saturation visant à éviter toute remontée de file sur la bretelle de sortie. La faisabilité de cette solution est à ce stade conditionnée à un retour de FCA concernant l'autorisation de mise en place du feu.
- **Solution 2 – Maintien du fonctionnement actuel du giratoire**
Dans cette configuration, aucun feu n'est installé et le giratoire conserve son fonctionnement actuel avec des cédez-le-passage. Le bus s'insère alors dans le giratoire dès que les conditions de sécurité le permettent, ce qui exclut tout risque de remontée de file sur la bretelle de sortie.

Ces éléments sont formalisés dans les pièces de l'AVP et ont fait l'objet d'échanges avec ATMB.

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet VB81 vise à améliorer la mobilité transfrontalière par la création d'une ligne de bus directe entre Archamps (Haute-Savoie) et Lancy (Genève). Le budget total s'élève à 1,33 million d'euros dont 1,1 million pour la partie française. Ce déséquilibre s'explique par le fait que l'action principale côté suisse se limite à l'automatisation d'une barrière douanière.

Le dossier est complet côté français. Le point de vigilance initial sur la commande publique, l'intégralité du budget français correspondant à un marché de travaux sans dépenses de personnel, a été levé par la transmission des justificatifs de lancement de la procédure de commande publique. La réserve de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, portant sur la nécessité de produire une étude de trafic pour sécuriser les risques d'embouteillage à proximité de l'autoroute, a également été levée : le porteur a fourni des compléments décrivant les solutions envisagées, notamment l'implantation d'un feu tricolore. Par ailleurs, le cofinancement de la commune de Bardonnex côté suisse a été confirmé, le plan de financement est donc stabilisé.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026

Favorable

PASSERELLES

IDENTIFICATION

Nom du projet		PASSERELLES - Haut-Doubs et Nord Vaudois : un territoire commun à promouvoir et transformer ensemble	
Identifiant SYNERGIE		22253	
Nom du chef de file FR		Syndicat Mixte du Mont d'Or	
Nom du chef de file CH		Association pour le Développement du Nord Vaudois	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	36
Priorité du programme		P4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture.	
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2026	07-11-2026

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Syndicat Mixte du Mont d'Or	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Association pour le Développement du Nord Vaudois	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Office de Tourisme du Haut-Doubs	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet Passerelles vise à renforcer la coopération touristique entre le Haut-Doubs et le Nord vaudois à travers une stratégie commune de valorisation du massif jurassien. Il s'appuie sur la création d'offres quatre saisons, la mise en réseau des acteurs, le développement d'outils numériques partagés et la préparation d'un Masterplan touristique pour Vallorbe–Vaulion. Cette démarche transfrontalière favorise la transition vers un tourisme durable, innovant et attractif pour l'ensemble du territoire franco-suisse.

Actions principales

Le projet s'articule autour de 7 actions suivantes :

- Création et mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial commune (comprenant un récit commun et une identité graphique).
- Création et diffusion d'outils promotionnels transfrontaliers (cartes du territoire commun - format papier et format digital interactif, pass touristique transfrontalier, jeux type chasse au trésor ou résolution d'énigmes).
- Valorisation transfrontalière des activités phares (activités et sports outdoor ; gastronomie et produits des terroirs français et suisse).
- Diversification à travers le développement de nouvelles activités ludiques, sportives, pédagogiques, contemplatives.
- Transformation du télésiège débrayable du Morond en télémix pour favoriser l'ouverture 4 saisons et multi-activités.
- Développement de solutions numériques innovantes pour mieux faire connaître l'environnement dans une perspective passée (histoire géologique), présente (faune et flore, points de fragilité) et future (conséquences possibles du changement climatique).
- Mise en réseau des acteurs privés et publics du tourisme et des loisirs (Arc Jurassien) pour favoriser un apprentissage collectif.

Résultats attendus

Sur le plan économique, le projet permettra une augmentation de la fréquentation touristique, des retombées économiques croissantes et mieux réparties sur les différentes saisons et des répercussions économiques sur le long-terme, grâce à une image dynamique et positive générée par ce projet. Sur le plan environnemental, une meilleure répartition des visiteurs (dans le temps et dans l'espace) devrait être encouragée. Il y aurait donc moins de pression sur les milieux naturels et les visiteurs seront mieux canalisés pour une meilleure conciliation des différents usages de la nature et une plus grande sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l'écomobilité. Sur le plan social, un accès plus démocratique et égalitaire aux massifs et aux activités de pleine nature sera développé avec une attention particulière portée à la création d'un accès plus inclusif pour les personnes en situation de handicap.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	9 434 108,65	749 857,78	10 183 966,43
En CHF	8 755 796,24	695 943,00	9 451 739,24
%	92.64 %	7.36 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	850 005,46	405 168,00
Frais de bureau et administratifs	127 500,82	60 775,00
Frais de déplacement et d'hébergement	127 500,82	10 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	949 273,30	220 000,00
Dépenses d'équipement	1 170 241,25	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	6 209 587,00	0,00
Total des dépenses	9 434 108,65	695 943,00
%	92.64 %	7.36 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	1 886 821,73	20.00	485 943,00	69.83
Syndicat Mixte du Mont d'Or	1 863 463,84	19.75	0,00	0.00
Office de Tourisme du Haut-Doubs	23 357,89	0.25	0,00	0.00
Association pour le Développement du Nord Vaudois	0,00	0.00	485 943,00	69.83
FEDER	7 547 286,92	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	120 000,00	17.24
Contreparties publiques	0,00	0.00	90 000,00	12.93
Canton de Vaud	0,00	0.00	90,000,00	12.93
Total des financements	9 434 108,65	92.64 %	695 943,00	7.36 %
Total éligible	9 434 108,65	100.00 %	695 943,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet, des pièces complémentaires transmises ont été analysées, notamment au sujet de la justification des frais de personnel et en lien avec les analyses des Aides d'État. La valeur ajoutée transfrontalière et la coopération franco-suisse entre les partenaires du projet sont démontrées. Le budget est déséquilibré, toutefois le plan de travail est cohérent, équilibré et détaillé. Le SMMO est soumis à la Commande Publique, les marchés ne sont pas encore lancés par le chef de file, mais la structure est expérimentée au sujet des procédures de la mise en concurrence. Du point de vue technique, la Direction du Tourisme de BFC a émis un avis favorable sans réserve. Il met en lumière un projet structurant pour la transformation de la station de Métabief vers des activités de 4 saisons avec des retombées économiques sur le territoire franco-suisse.

Côté Suisse

Le dossier est complet. Les éléments complémentaires ont permis de lever les réserves du canton de Vaud. Le cofinancement de ce dernier doit cependant encore être confirmé formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
33.75	28.80	39.00	36.70	34.56

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Considérant la nature de l'investissement envisagé dans les infrastructures, au sein de l'axe 2 (transformation vers un tourisme 4 saisons), un certain risque financier est identifié. Des échanges et des analyses complémentaires sont nécessaires à ce propos. Le chef de file est prié de contacter le Secrétariat conjoint français afin de clarifier ces éléments.

Côté Suisse :

Le porteur a été invité à transmettre des compléments sur la nature de certaines dépenses prévues. Il a aussi été invité à apporter des compléments écrits explicitant dans quelles actions du projet s'inscrivent les dépenses annoncées, une meilleure visibilité de ces éléments étant nécessaire en vue d'une programmation.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Le porteur a apporté plusieurs compléments au sujet du risque financier qui ont permis de garantir une maîtrise de risque satisfaisante. De plus, divers éléments ont été transmis concernant la démarche envisagée afin de réduire tout risque lié à la Commande Publique. Plusieurs marchés seront mis en place via des procédures différentes (MAPA, achat à faible montant, procédure formalisée...). Le porteur a également réalisé le calcul de marge exploitation nécessaire pour la mise en place du régime Aides d'État.

Côté Suisse :

Le porteur a transmis le détail des dépenses ainsi que des devis précis. Un travail de fléchage de certaines dépenses a été effectué afin d'assurer la bonne allocation des fonds fédéraux à des dépenses éligibles.

Le porteur a également fourni le détail de l'allocation des dépenses par lot de travail ce qui a permis une meilleure lisibilité des actions.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet PASSERELLES vise à renforcer la coopération touristique entre le Haut-Doubs et le Nord vaudois à travers une stratégie commune de valorisation du massif jurassien, articulée autour de trois axes : l'attractivité territoriale franco-suisse, la transformation vers un tourisme quatre saisons, et la mise en réseau des acteurs du tourisme et des loisirs. Les résultats attendus concernent l'augmentation de la fréquentation touristique, une meilleure répartition des visiteurs sur les milieux naturels et un accès plus démocratique aux activités de pleine nature.

Le budget total s'élève à un peu plus de 10 millions d'euros, dont 9,4 millions côté français (FEDER à 80 %, soit 7,5 millions d'euros), avec un déséquilibre justifié par des investissements d'infrastructure importants côté français. Une légère réduction du budget français d'environ 10 000 euros est liée à un changement de régime d'aide d'État, vers l'exemption applicable aux infrastructures sportives et récréatives multifonctionnelles. Cette adaptation a nécessité des efforts complémentaires considérables du chef de file, notamment un calcul de marge d'exploitation et des précisions sur le risque financier lié à l'avance des dépenses d'investissement. Une note sur la valeur ajoutée transfrontalière a également été fournie.

Un point de vigilance sur la commande publique est relevé, les investissements impliquant des marchés à lancer selon les règles européennes ; les porteurs en sont informés et s'y préparent. La direction du tourisme de la région BFC a rendu un avis favorable sans réserve, soulignant le caractère structurant du projet pour la transformation de la station et les retombées économiques franco-suisse.

Côté suisse, le projet est financé par une part d'autofinancement de 70 %, d'un cofinancement NPR fédéral de près de 20 % et d'un cofinancement cantonal de 90 000 francs. Le porteur a transmis des documents permettant une lisibilité de la répartition des dépenses entre les lots de travaux. Les réserves sont levées.

TIC TAC

IDENTIFICATION

Nom du projet		Temps, Images et Correspondances – Transmission Artistique et Culturelle	
Identifiant SYNERGIE		22318	
Nom du chef de file FR		Agglomération Urbaine du Doubs FR	
Nom du chef de file CH		Agglomération Urbaine du Doubs CH	
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2027	19
Priorité du programme		P4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture.	
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	06-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Agglomération Urbaine du Doubs FR	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Agglomération Urbaine du Doubs CH	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Dans le cadre de Tic-Tac, des élèves français et suisses réinventent ensemble leur héritage horloger. Entre visites au Musée international d'Horlogerie, recherches d'archives et correspondances créatives, ils tissent de nouveaux liens transfrontaliers. Leur travail donnera lieu à des projections monumentales métamorphosant paysages et bâtiments en toiles vivantes d'images partagées. De Morteau au Locle, le projet fera résonner la mémoire horlogère du territoire, avant de culminer en 2027 avec une création transfrontalière commune lors de « Capitale culturelle suisse 2027 ».

Actions principales

Selon la description fournie, le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Immersion des élèves français et suisses dans le patrimoine horloger grâce à des interventions d'artistes et à l'accompagnement d'une historienne.
- Ateliers créatifs : choix d'images, transformation d'archives, création de récits visuels, préparation de projections monumentales.
- Projections publiques régulières lors d'événements locaux (inaugurations, fêtes), réunissant enfants, familles et institutions autour d'images anciennes et nouvelles.
- Montée en puissance : apprentissage des techniques de grandes projections, renforcement des liens avec les musées et engagement croissant des élèves comme « passeurs de mémoire ».
- Final en 2027 : un grand événement transfrontalier rassemblant des centaines de personnes autour d'une projection spectaculaire en plein air.

Résultats attendus

Le projet doit permettre de renforcer les liens entre élèves français et suisses grâce à des activités communes centrées sur le patrimoine horloger.

Il contribuera également au développement d'une coopération culturelle durable sur le territoire de l'AUD. La collaboration entre artistes, enseignants, musées et acteurs patrimoniaux permettra d'ancrer des pratiques partagées et de structurer de nouvelles interactions entre les institutions des deux côtés de la frontière. À travers la découverte et la réinterprétation des archives iconographiques locales, les élèves produiront des créations artistiques et plastiques qui mettront en valeur la richesse du patrimoine horloger. Ces réalisations nourriront un sentiment d'appartenance à un territoire commun, en donnant aux jeunes générations une représentation vivante et partagée de leur histoire culturelle et industrielle.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	207 099,94	87 041,27	294 141,21
En CHF	192 209,45	80 783,00	272 992,46
%	70.41 %	29.59 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	19 670,88	42 600,00
Frais de bureau et administratifs	2 950,63	6 390,00
Frais de déplacement et d'hébergement	2 950,63	9 793,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	181 527,80	22 00,00
Dépenses d'équipement	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	207 099,94	80 783,00
%	70.41 %	29.59 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	41 419,99	20.00	25 097,00	31.07
Agglomération Urbaine du Doubs CH	0,00	0.00	0,00	0.00
Agglomération Urbaine du Doubs FR	41 419,99	20.00	7 498,45	9.28
Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue	0,00	0.00	17 598,55	21.78
FEDER	165 679,95	80.00	0,00	0.00
Contreparties privées	0,00	0.00	55 686,00	68.93
Capitale Culturelle Suisse - NE	0,00	0.00	55 686,00	68.93
Total des financements	207 099,94	70.41 %	80 783,00	29.59 %
Total éligible	207 099,94	100.00 %	80 783,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

La dimension transfrontalière du projet, ainsi que la qualité de la coopération entre les partenaires, sont clairement établies. Si le budget présente un certain déséquilibre, celui-ci apparaît dûment justifié, tandis que le plan de travail demeure cohérent, structuré et suffisamment détaillé.

L'AUD FR, soumise aux règles de la commande publique, envisage de recourir à l'exception artistique prévue par le Code de la commande publique. À cet effet, la version définitive de l'argumentaire circonstancié est en cours de consolidation par le porteur.

Sur le plan technique, le projet a fait l'objet de deux avis : celui du Service Culture Bourgogne-Franche-Comté, favorable sans réserve, et celui de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, favorable assorti d'une réserve. Cette dernière concernait la licence d'entrepreneur de spectacle de la compagnie Kolektif Alambik, arrivée à expiration. En réponse, le porteur de projet a transmis au Secrétariat conjoint français une licence valide, obtenue dans le cadre d'une procédure de renouvellement engagée par le prestataire. La réserve est ainsi levée.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. De légères modifications budgétaires ont été apportées sans que cela impacte les livrables du projet. La confirmation d'autofinancement adaptée doit encore être transmises. Le cofinancement du canton de Neuchâtel est formellement confirmé.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
38.75	40.00	27.00	30.00	33.93

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserve

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

À la suite du pré-comité du 12 mars, trois pièces complémentaires ont été demandées au porteur : la licence d'entrepreneur de spectacles de la compagnie Kolektif Alambik, faisant l'objet d'un avis favorable sous réserve de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, la version signée de la convention de mise à disposition de personnel, ainsi que l'argumentaire relatif à la procédure dérogatoire aux règles de la commande publique.

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Les pièces manquantes ont été communiquées par le porteur.

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet TIC TAC (priorité 4, axe S6) est localisé dans le département du Doubs et les cantons de Neuchâtel et de Genève. Il vise à créer des œuvres artistiques collectives à partir des archives locales liées au patrimoine horloger, en développant des liens transfrontaliers et une dynamique culturelle partagée entre élèves français et suisses, avec un aboutissement prévu en 2027 à l'occasion de l'événement Capitale Culturelle Suisse. Le budget total s'élève à environ 300 000 euros, réparti à 71 % côté français et 29 % côté suisse, un déséquilibre justifié par le recours à des compétences externes assumé par le seul chef de file français, soumis à la commande publique via l'exception artistique. Les pièces transmises sont en cours d'examen par le service juridique, sans difficulté anticipée.

Le montant FEDER sollicité est de 160 082 euros. Trois avis métiers ont été rendus. Une réserve simple portait sur la nécessité de renouveler la licence d'entrepreneur, expirée depuis début janvier 2026 ; celle-ci a été communiquée par le porteur après le pré-comité et la réserve est levée.

Côté suisse, le projet dispose d'un autofinancement à 30 % et d'un cofinancement cantonal à 70 %, sans sollicitation fédérale. Le cofinancement du canton de Neuchâtel a été confirmé. L'avis-métier salue la capacité du projet à mobiliser des publics issus de milieux, de territoires et de générations différents autour d'une expérience commune, et pour son intégration dans la thématique de la Capitale Culturelle suisse.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026

Favorable

POPGG

IDENTIFICATION

Nom du projet		POPGG - Plateforme d'Observation et de Prospective du Grand Genève	
Identifiant SYNERGIE		21685	
Nom du chef de file FR		Pôle métropolitain du Genevois français	
Nom du chef de file CH		Direction du projet d'agglomération du Département du territoire du Canton de Genève	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-08-2028	36
Priorité du programme		Priorité V - Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.	
Objectif spécifique du programme		OS 6 - Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	18-02-2025	05-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Pôle métropolitain du Genevois français	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie
République et canton de Genève – Département du territoire	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Espace Lémanique	Genève
La région de Nyon	Pouvoir public local	Public	SUISSE	Espace Lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet vise à créer POPGG, une plateforme transfrontalière et un catalogue structuré de données ressources rendant lisibles les données et analyses utiles au suivi des politiques publiques du Grand Genève. Le dispositif commun permettra de mesurer les objectifs par démarches territoriales (transition écologique, mobilité, aménagement...).

Actions principales

Le projet s'articule autour de 3 actions suivantes :

- Pilotage, coordination et animation du projet
- Constitution et pérennisation de la plateforme
- Observation du Territoire :
 - Ressources, Mobilité, Dynamiques métropolitaines, Couvertures des sols, Référentiel des Géodonnées Agglo

Résultats attendus

POPGG permettra, grâce à des indicateurs consolidés, une culture de coopération durable et un suivi prospectif du Grand Genève. Ce déploiement des connaissances par l'intermédiaire de la plateforme répond notamment au système d'intelligence numérique de partage des données « Smart Regions ».

Par la mise à disposition d'un catalogue d'informations aux opérateurs économiques, aux porteurs de projets et aux acteurs politiques, la plateforme favorisera une dynamique collaborative du développement économique en accompagnant et fondant les réflexions sur des observations documentées. Les retombées économiques pour le territoire seront indirectes mais ce projet permettra la création d'un outil unique transfrontalier contribuant à un développement raisonné de la zone et à l'efficacité des politiques publiques transfrontalières. A terme cet outil permettra le développement de la compétitivité de la région transfrontalière. Finalement, cette solution pourra être adoptée par d'autres zones de coopération.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	526 920,00	1 064 411,16	1 591 331,16
En CHF	489 034,45	987 880,00	1 476 914,45
%	33.11	66.89	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	60 000,00	312 939,00
Frais de bureau et administratifs	9 000,00	46 941,00
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	457 920,00	628 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	526 920,00	987 880,00
%	33.11 %	66.89 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	105 384,00	20.00	657 880,00	66.60
Pôle métropolitain du Genevois français	105 384,00	20.00	0,00	0.00
République et canton de Genève – Département du territoire	0,00	0.00	569 935,00	57.69
La région de Nyon	0,00	0.00	87 945,00	8.90
FEDER	421 536,00	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	300 000,00	30.37
Contreparties publiques	0,00	0.00	30 000,00	3.04
Canton de Vaud	0,00	0.00	30 000,00	3.04
Total des financements	526 920,00 €	33.11 %	987 880,00	66.89 %
Total éligible	526 920,00 €	100.00 %	987 880,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

D'un point de vue administratif, le dossier est complet à ce jour. Les pièces relatives aux marchés publics devront être transmises tout au long de la réalisation du projet, afin de justifier du respect des procédures de passation. Les réserves ont été levées.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. Le porteur doit encore transmettre les attestations d'autofinancement à jour ainsi que la confirmation formelle de cofinancement du canton de Vaud.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
30.00	41.30	27.77	36.30	33.80

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Les réserves du SGAR Auvergne Rhône-Alpes ont été transmises au porteur, il s'agissait notamment de :

Mettre en place une gouvernance des données claire et engageante : formaliser une convention précisant les responsabilités des partenaires ainsi que les indicateurs à produire et à suivre dans la durée. Il serait notamment pertinent d'apporter des garanties dans le temps en engageant davantage les partenaires de la plateforme à produire des indicateurs attendus, conformes aux normes, avec des définitions et des échéances précises (en particulier sur des thématiques comme l'eau ou l'économie).

Préciser et structurer le calendrier du projet : prioriser les actions liées au système d'information pendant la phase financée, tout en planifiant les actions restantes à partir de la 4^e année, hors financement Interreg. Le calendrier sur trois ans gagnerait à être affiné au regard de la charge de travail, notamment pour les activités 2.2 et 3.1 à 3.5, qui présentent un calendrier qui reste trop généralisé).

Anticiper la définition des indicateurs et clarifier l'organisation : dès le début du projet, il apparaît opportun de concevoir des indicateurs harmonisés et suivis.

Définir l'écosystème et les modalités de fonctionnement en précisant la liste des partenaires à impliquer, les compétences des prestataires, les modalités de partage des données, ainsi que les effets attendus et leur communication.

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

Afin de répondre aux réserves formulées lors du pré-comité, les porteurs de projet ont fourni un effort substantiel de clarification et de consolidation. Ils ont notamment transmis une note de cadrage ainsi que deux cahiers des charges relatifs à la définition des indicateurs et à la plateforme informatique, apportant des éléments particulièrement éclairants. L'organisation du projet et son calendrier apparaissent désormais plus structurés, avec une priorité clairement affirmée à la définition des indicateurs, socle de la gouvernance partenariale et du développement de la future plateforme.

Une attention particulière devra toutefois être portée à la pérennité du portage politique de la plateforme, à l'intégration des contraintes internes des partenaires afin de garantir des collaborations solides et durables, ainsi qu'au respect des délais par des prestataires fiables.

Les réserves émises par le SGAR Auvergne Rhône-Alpes ont été levées en date du 20/04/2026.

Côté Suisse :

Le porteur a procédé à quelques ajustements budgétaires afin de prendre en compte la disponibilité des fonds cantonaux. Les budgets et plans de financement sont stabilisés. La part des dépenses du Canton de Genève a ainsi été réduite de 20'000 CHF. Cependant, cette réduction n'affecte pas la viabilité du projet (ni de l'activité concernée), car elle pourra être prise en charge indépendamment de la valorisation de ces dépenses auprès d'Interreg.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet POPGG a pour objectif de créer une plateforme transfrontalière rendant lisibles les données et analyses nécessaires au suivi des politiques publiques du Grand Genève en matière de transition écologique, de mobilité et d'aménagement. Ce dispositif commun permettra de mesurer les objectifs des démarches territoriales à l'échelle franco-suisse. Le budget total français s'élève à 526 920 euros, pour un montant FEDER sollicité d'environ 420 000 euros.

Deux avis métiers français ont été reçus. La région Auvergne-Rhône-Alpes a rendu un avis favorable, soulignant la plus-value transfrontalière de l'outil face à un besoin non couvert à l'échelle franco-suisse. Le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes a rendu un avis favorable avec réserves, portant sur la pérennité de la plateforme, l'insuffisance de précisions sur le calendrier et le manque de définition opérationnelle des indicateurs. À l'issue du pré-comité, le porteur a fourni une note de cadrage et deux cahiers des charges précisant l'organisation du projet, son calendrier et sa priorisation, permettant de lever ces réserves. Le SGAR souhaite toutefois que des recommandations soient émises lors de ce comité de programmation qui portent sur l'importance du portage politique de la plateforme dans la durée, la prise en compte des contraintes internes des partenaires en matière de ressources, et la solidité des prestataires au regard des délais et des exigences de qualité.

Il est rappelé que la comparabilité des données statistiques franco-suisse constitue un enjeu méthodologique complexe, nécessitant des indicateurs bien calibrés et des fournisseurs de données fiables.

Côté suisse, le budget comprend une part importante d'autofinancement cantonal (Genève), complétée par un cofinancement NPR fédéral. Les porteurs ont démontré, à la demande, la contribution du projet aux indicateurs NPR : cet outil unique permettra un développement raisonné de la zone de coopération et renforcera la gouvernance du Grand Genève. Il s'agit du premier projet programmé, hors-PTIC, sur la priorité 5 de cette programmation.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

TRIAL MATCH 3

IDENTIFICATION

Nom du projet		Trial Match 3	
Identifiant SYNERGIE		22307	
Nom du chef de file FR		Centre Léon Bérard	
Nom du chef de file CH		Hôpitaux Universitaires de Genève	
Durée du projet	Date de démarrage	01-07-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	30
Priorité du programme		Priorité V – Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.	
Objectif spécifique du programme		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	12-09-2025	07-11-2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Centre Léon Bérard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Hôpitaux Universitaires de Genève	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Ain
Hôpitaux du Léman	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet TM3 vise à faciliter l'accès des patients transfrontaliers aux essais cliniques en oncologie en mettant en place un pôle de coordination entre le CLB et les HUG, en simplifiant les démarches administratives et de remboursement, et en élargissant le réseau hospitalier aux établissements de proximité. Il optimise également l'utilisation des outils technologiques développés dans Trial Match 2 pour identifier rapidement les patients éligibles et inclut un suivi continu de l'efficacité et de la robustesse des systèmes d'IA. L'ensemble de ces mesures permettra de rendre l'accès aux traitements innovants plus rapide, équitable et coordonné, tout en renforçant la région comme hub européen de recherche clinique.

Actions principales

Le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Coordination générale, gouvernance et communication,
- Développement d'une stratégie d'accès transfrontalier qui synthétise les défis transfrontaliers (juridiques, logistiques, financiers, éthiques),
- Optimisation et interopérabilité des outils techniques afin d'améliorer les outils développés dans le projet TM2 : intégration des outils dans différents environnements institutionnels en fonction des contraintes techniques des infrastructures et des ressources,
- Une étude sur l'implication des parties prenantes avec l'élaboration d'une cartographie des parties prenantes et une harmonisation des procédures pour optimiser les systèmes de gestion et de trial-matching,
- Evaluation prospective non-interventionnelle en conditions réelles des outils de Trial Match pour optimiser l'orientation des patients vers les essais cliniques. Un rapport de déploiement et d'utilisation sera élaboré pour chaque hôpital partenaire,
- Pilote sur la faisabilité du parcours patient transfrontalier incluant le passage de frontière, le consentement, la validation par les assureurs, la logistique et le suivi médical.

Résultats attendus

En favorisant le partage d'expertise médicale, la mutualisation des ressources hospitalières et la coordination entre systèmes de santé, TM3 renforce la coopération transfrontalière en structurant un hub transfrontalier, d'envergure européenne, dédié à l'accès aux essais cliniques. Le projet contribue ainsi à la montée en compétence des établissements hospitaliers suisses et français, favorisant notamment leur attractivité pour les industriels du médicament. Il génère de la valeur ajoutée par la création d'emplois qualifiés (coordinateurs transfrontaliers, data scientists), le développement de solutions numériques innovantes et la mise en place d'un réseau régional de soins et de recherche. Les outils et modèles organisationnels développés (Trial Match, coordination transfrontalière) sont reproductibles et exportables, renforçant donc la compétitivité du territoire et stimulant des secteurs clés tels que la HealthTech, la cybersécurité, les services financiers et la formation.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.08 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	1 882 891,13	1 342 806,44	3 225 697,57
En CHF	1 747 511,26	1 246 259,00	2 993 770,26
%	58.37 %	41.63 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	1 371 147,03	931 226,00
Frais de bureau et administratifs	205 672,05	139 684,00
Frais de déplacement et d'hébergement	205 672,05	14 350,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	95 000,00	160 999,00
Dépenses d'équipement	5 400,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Total des dépenses	1 882 891,13	1 246 259,00
%	58.37 %	41.63 %

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	387 498,90	20.58	329 684,00	26.45
Centre Léon Bérard	287 500,00	15.27	0,00	0.00
Centre Hospitalier de Bourg en Bresse	49 998,90	2.66	0,00	0.00
Hôpitaux du Léman	50 000,00	2.66	0,00	0.00
Hôpitaux Universitaires de Genève	0,00	0.00	329 684,00	26.45
FEDER	1 495 392,23	79.42	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	120 000,00	9.63
Contreparties publiques	0,00	0.00	35 000,00	2.81
Canton Genève	0,00	0.00	35 000,00	2.81
Contreparties privées	0,00	0.00	761 575,00	60.18
FAMSA	0,00	0.00	145 000,00	11.63
Fonds de recherche HUG	0,00	0.00	200 000,00	16.05
Fondation ISREC	0,00	0.00	52 750,00	4.33
Fondation privée des HUG	0,00	0.00	126 000,00	10.1
Fonds 4/5 recherche HUG	0,00	0.00	156 575,00	12.56
Industries pharmaceutiques	0,00	0.00	75 000,00	6.02
EHC	0,00	0.00	20 000,00	2.60
GHOL	0,00	0.00	39 000,00	3.13
Total des financements	1 882 891,13	58.37 %	1 246 259,00	41.63 %
Total éligible	1 882 891,13	100.00 %	1 246 259,00	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet. Les porteurs ont répondu aux sollicitations et demandes de compléments rapidement et de manière pertinente.

Du point de vue technique, les services métiers français consultés ont émis quatre avis favorables et un avis favorable sous réserves. A la suite des compléments apportés par le porteur, la réserve a été levée par la Direction de la santé, du handicap et de l'action sociale (DSH) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. Le budget et plan de financement ont été stabilisés mais les certificats d'autofinancement mis à jour doivent être finalisés. De plus, les cofinancement publics et privés doivent encore être confirmés formellement.

Finalement, les réserves du canton de Genève ont été formellement levées à la suite des compléments apportés par le porteur.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
36.04	28.80	31.11	28.80	31.20

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 12 MARS 2026

Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Recommandations communes :

N/A

Côté Français :

Les porteurs ont été encouragés à mettre en évidence la plus-value transfrontalière attendue par le programme, en clarifiant notamment en quoi les actions envisagées dépassent le cadre d'une collaboration inter-établissements pour s'inscrire dans une démarche plus structurée et intégrée entre les deux pays.

En complément, les porteurs ont été invités à détailler davantage les modalités de fonctionnement et l'architecture du pôle de coordination transfrontalier et à préciser les mécanismes de coordination et de gouvernance envisagés entre les acteurs français et suisses, y compris au-delà des seuls établissements de santé, afin de rendre plus lisible l'organisation opérationnelle du projet.

Il a également été demandé de préciser les modalités d'intégration du concept de gouvernance administrative améliorée, au titre de l'objectif spécifique dans lequel s'inscrit le projet. S'agit-il de temps de travail dédiés ? Quelles parties prenantes administratives sont impliquées et sous quelle forme ? Les partenaires assurantiels seront-ils associés de manière formelle aux démarches ? La question de la réciprocité des assurances pour la prise en charge des patients transfrontaliers a-t-elle été intégrée dans les actions prévues ?

Enfin, le financement représente un frein majeur à la bonne conduite du projet, le consortium a indiqué que des négociations sont en cours avec les assurances suisses et françaises. À ce stade, la faisabilité du projet dépend directement du résultat de ces négociations. Ainsi, les porteurs ont été invités à apporter des précisions complémentaires sur l'état d'avancement de ces discussions, ainsi que des éléments permettant de sécuriser davantage ce point sensible.

Côté Suisse :

À la suite du pré-comité, le porteur a été invité à spécifier les éléments suivants :

- Clarifier l'impact économique du projet sur le territoire ainsi que sa valeur ajoutée pour le tissu économique.
- Confirmer l'implication des établissements régionaux suisses ainsi que les montants et la nature de leur contribution.
- Les enjeux d'interopérabilités et d'adaptation des outils numériques au sein des institutions du projet, dans un contexte d'évolution du cadre de la santé numérique au niveau européen, ne semblent pas assez pris en compte. Le porteur est invité à développer cet aspect qui nécessite une gouvernance technique et des ressources suffisantes pour garantir l'intégration des systèmes d'information hétérogènes et s'assurer que les outils numériques pourront être utilisés par les institutions à l'issue du projet mais également être diffusable plus largement.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Éléments communs :

N/A

Côté Français :

À la suite du pré-comité du 12 mars 2026, le consortium a transmis un argumentaire étayé répondant point par point aux compléments requis :

Sur la question de la plus-value transfrontalière, le consortium précise que le projet apporte une plus-value transfrontalière structurante en mettant en place un cadre intégré franco-suisse, piloté conjointement par les chefs de file français et suisse, et associant des hôpitaux de proximité des deux pays. Il dépasse une coopération inter-établissements classiques en organisant un parcours patient transfrontalier continu vers les essais cliniques, fondé sur des procédures harmonisées, une répartition claire des responsabilités et une gouvernance médicale commune. Cette organisation contribue directement à améliorer l'équité d'accès à l'innovation thérapeutique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, en particulier pour les cancers rares.

Sur la question du fonctionnement du pôle de coordination transfrontalier commun créé dans le cadre du projet, celui-ci est dédié à la fluidification et à la sécurisation des parcours patients vers les essais cliniques. Ce pôle assure la coordination opérationnelle entre les acteurs français et suisses, s'appuie sur des circuits fast-track harmonisés et sur un suivi coordonné des patients, et repose sur une gouvernance binationale formalisée, structurée autour d'instances de pilotage clairement identifiées et de mécanismes de concertation réguliers.

Sur la question de la gouvernance, les porteurs indiquent qu'un volet spécifique est consacré à l'amélioration de la gouvernance administrative. Il intègre des temps de travail dédiés et associe formellement les services administratifs et financiers, les directions de la recherche clinique ainsi que les partenaires assurantiels français et suisses. L'objectif est d'identifier et de lever les freins existants, de simplifier et d'harmoniser les circuits de prise en charge, et d'intégrer explicitement la question de la réciprocité des assurances afin de sécuriser les parcours transfrontaliers.

Enfin, sur la question de la faisabilité financière du projet, celle-ci s'appuie sur des mécanismes de financement existants en matière de soins transfrontaliers, sans création de nouveaux dispositifs. Le consortium mentionne que des échanges sont engagés de manière constructive avec les assurances françaises et suisses afin d'optimiser les processus opérationnels, notamment en termes de délais et

de lisibilité. Le projet vise à formaliser et sécuriser des pratiques déjà opérationnelles, garantissant ainsi la soutenabilité et la continuité des parcours patients vers les essais cliniques.

Côté Suisse :

Le porteur a apporté les compléments suivants :

- L'argumentaire développé par le porteur met en exergue la création d'un pôle de compétence en matière d'essai clinique qui devrait générer des retombées économiques sur le long terme (centre d'analyse, industrie pharmaceutique, PME de technologies numériques, etc). Ce projet structurant va également permettre la création d'un réseau d'acteurs qui va favoriser la dynamique d'innovation et d'attractivité pour les partenaires industriels de Genève, canton qui est un acteur majeur de la health valley et qui identifie la medtech comme moteur de l'innovation et un secteur clef de son économie.
- L'implication des établissements régionaux suisses, à savoir GHOL et l'EHC contribue directement à la robustesse et à la crédibilité du projet pour son objectif de maillage territorial et de renforcement de l'accès aux essais cliniques à l'échelle du bassin transfrontalier, notamment pour des populations de patients aujourd'hui éloignées des centres experts. Ces établissements interviennent sous un statut de co-financeurs privés, permettant de refléter de manière appropriée leur contribution réelle.
Le projet intègre les enjeux d'interopérabilité et d'adaptation des outils numériques en cohérence avec l'évolution du cadre européen et des exigences réglementaires des DCT.
L'architecture retenue repose sur une logique de fédération des systèmes existants et non de substitution afin de préserver les spécificités et l'hétérogénéité des systèmes d'information hospitaliers tout en permettant leur interconnexion dans un cadre transfrontalier.
- Chaque établissement conserve son propre système de gestion des données patients, tandis qu'une couche d'interopérabilité permet d'agréger, de normaliser et d'exploiter les données issues de sources hétérogènes. Cette approche s'appuie sur la mise en place de standards communs de structuration des données ainsi que sur des mécanismes d'échange reconnus sécurisés de traçabilité.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet TRIAL MATCH 3 vise à faciliter l'accès des patients à des essais cliniques interventionnels contre le cancer via une plateforme commune transfrontalière. Lors du pré-comité, une demande de compléments avait été formulée sur la compatibilité du projet avec la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le porteur a pu démontrer que le projet contribue aux indicateurs NPR en permettant la création d'un pôle de compétence et en générant des retombées pour des PME de technologies numériques. Le canton de Genève a levé ses réserves initiales concernant l'interopérabilité des données, après confirmation que l'outil permettra aux établissements de conserver leurs propres systèmes tout en assurant leur compatibilité mutuelle. Deux établissements hospitaliers supplémentaires rejoignent le projet côté suisse, renforçant la robustesse du dispositif.

Les cofinancements fédéraux et cantonaux sont confirmés. Il subsiste cependant un cofinancement privé de 145 000 francs suisses d'une fondation qui n'a pas pu être confirmé à temps. Bien que le porteur se déclare confiant quant à son obtention, il ne peut s'engager à augmenter son autofinancement dans le cas où ce financement ne devait finalement pas être obtenu.

Les avis métiers sont globalement favorables. Une réserve a néanmoins été formulée sur la dimension du projet au-delà d'une simple coopération inter-établissements, jugée cohérente, mais insuffisamment approfondie. Une question a également été soulevée sur les modalités de prise en charge par les assurances de part et d'autre de la frontière. En réponse, le porteur a transmis un argumentaire détaillé démontrant que le projet crée un véritable pôle d'expertise en essais cliniques et structure un espace transfrontalier sécurisé et coordonné, visant à améliorer l'équité d'accès aux soins. Une coordination franco-suisse est prévue avec des circuits harmonisés pour la participation à l'enseignement public.

Au vu de l'avancement du dossier, il est proposé de recourir à une consultation écrite express de 48 heures dès réception de la pièce confirmant l'engagement de la fondation, afin de permettre l'acte de programmation avant la fin novembre.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Ajournement. Organisation d'une consultation écrite express (48h) lorsque le cofinancement sera assuré.
--	--

Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE
AU COMITÉ DE SUIVI**

POUR AVIS

MAOTIAL

Nom du projet		MAOTIAL
Identifiant SYNERGIE		20921
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
Nom du chef de file CH		HAUTE ÉCOLE ARC INGÉNIERIE
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2024
	Date d'achèvement	31-08-2026
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Mise en place d'un Avenant n°2 : Prolongation de 12 mois

Le Chef de file français : L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, et le Chef de file suisse : La Haute-École Arc Ingénierie, ont soumis, en date du 15 avril 2026, une demande de prolongation de 12 mois, repoussant la date de fin de projet initialement fixée au 31/08/2026 à la date du 31/08/2027.

Cette demande exceptionnelle de prolongation est dûment justifiée par les délais d'attribution du marché de services relatif au transfert de la MAO sur machine pilote : la publication dudit marché ayant été retardée. La prolongation sollicitée, d'une durée de 12 mois, permettra d'assurer la bonne réalisation de l'opération ainsi que l'atteinte des objectifs fixés, conformément aux éléments exposés dans le courrier de demande de prolongation.

Compte tenu de ce qui précède, le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est modifié comme suit :

Modification 1 : Prolongation de la période de réalisation de 12 mois

Période de réalisation de l'opération : la réalisation de l'opération se déroulera du 01/09/2024 au 31/08/2027.

Période d'éligibilité des dépenses : la période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01/09/2024 au 31/12/2027.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être émises et acquittées pendant cette période.

Le dépôt de la demande de solde devra être effectuée **avant le 29/02/2028**.

- Évolution du plan de travail - Annexe I : annexe technique – Actions prévues

La date de fin de l'opération ayant été décalée d'un an, le plan de travail a été adapté en fonction.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet MAOTIAL sollicite une prolongation de 12 mois, repoussant sa date de fin du 31 août 2026 au 31 août 2027. Le plan de travail et les remontées de dépenses ont été adaptés en conséquence.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
--	-----------

ARCINNOLAB

Nom du projet		ARCINNOLAB
Identifiant SYNERGIE		20478
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
Nom du chef de file CH		Basel Area
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2024
	Date d'achèvement	01-09-2027
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Mise en place d'un Avenant n°1 : Modification budgétaire

Dans le cadre de l'instruction de la demande de versement de l'acompte n°1, il est apparu nécessaire de procéder à une réaffectation du poste de dépenses de "Directeur Général" du partenaire SACM, initialement imputé en dépenses de personnel, vers la catégorie des frais liés au recours à des compétences et à des services externes.

En conséquence, les dépenses du partenaire SACM sont modifiées comme suit :

Détail des dépenses directes de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en €	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h)	Activité totale annuelle travaillée dans la structure (en h/an)	Dépenses liées à l'opération en €
Responsable R&D	65 000,00	485,50	1607	19 638
Chargé de mission innovation	88 788,00	868,83	1607	48 004
Responsable administration	45 000,00	595	1607	16 661
Total			4 821 h	84 303 €

Détail des frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Montant (€)
Mission de Directeur Général	50 557
Total	50 557 €

Cette modification budgétaire ayant un effet sur les deux OCS à 15% liées aux frais de personnel, la modification du budget du partenaire et du budget total du projet ainsi que du plan de financement du partenaire et du plan de financement total a été effectuée et intégrée dans l'avenant.

Le montant de dépenses liés aux 2 forfaits à 15% appliqués au frais de personnel s'élevait à 15 167,10 €. Le taux FEDER du partenaire étant à 80%, cela entraîne une **baisse du montant FEDER de 12 133,68 €**.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet ARCINNOLAB fait l'objet d'un avenant nécessaire dans le cadre de l'instruction de la première demande de paiement : il convient de réaffecter le poste du directeur général vers la catégorie des frais externes, ce qui entraîne des modifications budgétaires au niveau du partenaire et du projet. Ces modifications ont été intégrées dans la version budgétaire soumise à validation.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
---	------------------

ATL

IDENTIFICATION

Nom du projet		ATL
Identifiant SYNERGIE		20274
Nom du chef de file FR		Office du Tourisme et des Congrès d'Évian-les-Bains
Nom du chef de file CH		Association de Montreux International Tourism Forum
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2023
	Date d'achèvement	31-12-2025
Priorité du programme		P4IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture.
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Mise en place d'un Avenant n°1 :

Modification budgétaire suisse

Modification 1 : Modification du budget et du plan de financement du projet

La prise en charge d'un événement de rencontre supplémentaire par la partie suisse a engendré des dépenses additionnelles de frais de personnels et de frais liés au recours à des compétences externes. L'augmentation de budget a permis d'assurer la bonne réalisation des livrables liés à la mise en réseau des professionnels du tourisme.

Ceci implique une augmentation donc du budget total du projet.

Côté Suisse, afin de soutenir la réalisation du projet, des augmentations des cofinancements fédéraux et cantonaux ont été sollicitées : 20 000 CHF de NPR fédéral, 10 000 CHF de cofinancement cantonal vaudois, 10 000 CHF de cofinancement cantonal genevois.

La nouvelle répartition des coûts totaux est :

Taux de change utilisé : 1 € = 0.9963 CHF	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	576 196,78	624 588.74	1 200 785.52 €
En CHF	574 064,85	622 281,00	1 169 345.85 CHF
%	48.18 %	51.82 %	100.00 %

Dans le cadre de l'avenant n°1, afin d'intégrer l'augmentation financière de l'Interreg fédéral suisse, l'Annexe II : Annexe Financière de la convention FEDER sera modifiée comme suit :

B. RESSOURCES

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	115 239,36	20.00	157 281,00	25.30
Destination Léman	21 069,97	3.66	0	0.00
Office de Tourisme et des Congrès Evian-les-Bains	76 747,58	13.32	0	0.00
Office de Tourisme pays d'Evian - vallée d'Abondance	17 421,81	3.02	0	0.00
Association du Montreux International Tourism Forum	0	0.00	98 754,00	15.88
HES-SO Valais Wallis	0	0.00	27 267,00	4.38
Montreux Vevey Tourisme	0	0.00	15 630,00	2.51
Fondation Genève Tourisme et Congrès	0	0.00	15 630,00	2.51
FEDER	460 957,42	80.00	0	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	295 000,00	47.40
Contreparties publiques	0,00	0.00	170 000,00	27.30
Canton Genève	0,00	0.00	60 000,00	9.60
Canton de Vaud	0,00	0.00	100 000,00	16.10
Autres publics Conseil du Léman	0,00	0.00	10 000,00	1.60
Total des financements	576 196,78	48.18 %	622 281,00	51.82 %
Total éligible	576 196,78	100.00	622 281,00	100.00

Les autres dispositions de la convention FEDER restent inchangées.

*Répartition à confirmer par le porteur.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet ATL a connu des difficultés dans l'organisation de ses séminaires en France, ce qui a conduit le porteur suisse à prendre en charge un événement supplémentaire. Cette décision entraîne une augmentation du budget total du projet.

Avis du Comité de suivi du 29 mai 2026	Favorable
---	------------------

Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE
AU COMITÉ DE SUIVI**

POUR INFORMATION

BOUCL'ENER

IDENTIFICATION

Nom du projet		BOUCL'ENER
Identifiant SYNERGIE		20492
Nom du chef de file FR		INNOVALES
Nom du chef de file CH		PLANAIR SA
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2024
	Date d'achèvement	31-12-2026
Priorité du programme		Priorité 1 – Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.
Objectif spécifique du programme		OS 2 – Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci.

Mise en place d'un Avenant n°1 :

Demande de prolongation de 6 mois

Les chefs de file du projet ont soumis à la date du 06-03-2026 une demande de prolongation du projet pour 6 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 31-12-2026 à la date du **30-06-2027**.

Cette demande est motivée par les éléments suivants :

- La complexité et les différences de maturité réglementaire entre la France et la Suisse, ayant engendré des retards dans la mise en œuvre des sites pilotes et, par conséquent, dans la valorisation des retours d'expérience ;
- Le décalage de la phase opérationnelle des sites pilotes français et suisses, lié à la complexité de leur déploiement et à l'implication d'un nombre important de parties prenantes ;
- En Suisse, l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2026, du dispositif permettant la mise en œuvre des communautés électriques locales (CEL) a nécessité une collaboration étroite avec les gestionnaires de réseau de distribution (GRD), lesquels ont eux-mêmes connu des retards dans le déploiement de solutions. Les sites pilotes du projet contribuent à l'ajustement de leurs outils, ce qui a eu un impact positif pour les GRDs, mais également sur le calendrier ;
- La complexité des analyses à conduire sur les six sites pilotes ;
- Le contexte des élections municipales de 2026 en France, ayant entraîné un ralentissement et un report des phases de réplique ;

L'article 4 de la convention initiale serait donc modifié ainsi :

- **Période de réalisation de l'opération** : La réalisation de l'opération se déroulera du 01-09-2024 au 30-06-2027.
- **Période d'éligibilité des dépenses** : La période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01-09-2024 au 30-10-2027

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

Le plan de travail et l'échéancier ont également été ajustés à cette nouvelle période.

STAR3

IDENTIFICATION

Nom du projet		STAR3
Identifiant SYNERGIE		20025
Nom du chef de file FR		Institut Français du Textile et de l'Habillement
Nom du chef de file CH		DEMARCHE société coopérative
Durée du projet	Date de démarrage	01-03-2024
	Date d'achèvement	31-08-2026
Priorité du programme		Priorité I – Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.
Objectif spécifique du programme		OS 7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution .

Mise en place d'un Avenant n°2 :

Demande de prolongation de 4 mois

Les chefs de file du projet ont soumis à la date du 5-02-2026 une demande de prolongation du projet pour 4 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 31-08-2026 à la date du **31-12-2026**. Cette demande de prolongation vise notamment à permettre l'organisation du colloque de clôture à l'automne 2026 et à sécuriser la réalisation de l'ensemble des actions et livrables prévus.

L'article 4 de la convention initiale serait donc modifié ainsi :

Période de réalisation de l'opération : la réalisation de l'opération se déroulera du 01-03-2024 au 31-12-2026

Période d'éligibilité des dépenses : la période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01-03-2024 au 30-04-2027. Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période. Le plan de travail et l'échéancier seront également ajustés à cette nouvelle période.

Ajustement budgétaire :

Le partenaire REED propose de modifier le budget en remplaçant la réalisation d'une vidéo de sensibilisation par la création d'un jeu pédagogique. Ce jeu prendrait la forme d'une immersion dans un dressing et serait destiné à un public scolaire. Concrètement, il s'agirait de créer une nouvelle ligne budgétaire de 8 000 € dédiée au jeu de sensibilisation, sans augmenter le budget global du projet. Cet ajustement serait compensé par une réaffectation de crédits initialement prévus pour la vidéo de sensibilisation et pour la cartographie des gisements.

Le partenaire CTFC, confronté à la crise du secteur textile, n'a pas été en mesure de procéder aux recrutements initialement prévus en début de projet. Afin de compenser le retard accumulé, la ligne budgétaire relative au poste de « chargé(e) de mission » est réaffectée vers deux postes, à périmètre financier constant.

PROSCOR

IDENTIFICATION

Nom du projet		PROSCOR
Identifiant SYNERGIE		20330
Nom du chef de file FR		Institut de l'élevage
Nom du chef de file CH		Grangeneuve
Durée du projet	Date de démarrage	01-12-2023
	Date d'achèvement	31-08-2026
Priorité du programme		Priorité II – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire.
Objectif spécifique du programme		OS 1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

Mise en place d'un Avenant n°2 :

Demande de prolongation de 4 mois

Les chefs de file du projet ont soumis à la date du 27-01-2026 une demande de prolongation du projet pour 4 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 31-08-2026 à la date du **31-12-2026**.

Cette demande de prolongation est dûment justifiée en raison du désengagement du partenaire ACSEL Conseil Elevage, ce qui a retardé le démarrage du projet.

L'article 4 de la convention initiale serait donc modifié ainsi :

- **Période de réalisation de l'opération** : La réalisation de l'opération se déroulera du 01-12-2023 au 31-12-2026
- **Période d'éligibilité des dépenses** : La période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01-12-2023 au 30-04-2027

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

Le plan de travail et l'échéancier seront également ajustés à cette nouvelle période.

PTIC PNRDFS

IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC PNRDFS
Identifiant SYNERGIE		20686
Nom du chef de file FR		Parc Naturel du Doubs Horloger
Nom du chef de file CH		Parc naturel régional du Doubs
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2024
	Date d'achèvement	01-06-2025
Priorité du programme		Priorité V – Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.
Objectif spécifique du programme		OS 6.6 – Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques.

Mise en place d'un Avenant n°1 :

Demande de prolongation de 13 mois

Les chefs de file du projet ont soumis à la date du 14-12-2025 une demande de prolongation du projet pour 12 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 01-06-2025 à la date du 30-06-2026.

Cette prolongation permettra aux porteurs de redéfinir une meilleure organisation de projet et d'initier un mandat complémentaire afin de finaliser la rédaction des fiches actions, de la stratégie et du plan d'actions final.

PTIC FETHAJ

IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC FETHAJ
Identifiant SYNERGIE		21532
Nom du chef de file FR		Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
Nom du chef de file CH		ADAEV
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2025
	Date d'achèvement	31-05-2026
Priorité du programme		Priorité V – Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse
Objectif spécifique du programme		OS 6.6 – Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques.

Mise en place d'un Avenant n°1 :

Demande de prolongation de 2 mois

Les chefs de file du projet ont soumis à la date du 17-02-2026 une demande de prolongation du projet pour 2 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 31-05-2026 à la date du 31-07-2026.

Cette prolongation permettra de compenser le ralentissement induit par la tenue des élections communales françaises et de la période de transition qui suivra.

PTIC PTMDV

IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC PTMDV
Identifiant SYNERGIE		21535
Nom du chef de file FR		Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
Nom du chef de file CH		ADAEV
Durée du projet	Date de démarrage	01-06-2025
	Date d'achèvement	31-05-2026
Priorité du programme		Priorité V – Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse
Objectif spécifique du programme		OS 6.6 – Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques.

Mise en place d'un Avenant n°1 :

Demande de prolongation de 2 mois

Les chefs de file du projet ont sollicité par courrier à la date du 24-04-2026 une demande de prolongation du projet pour 2 mois prolongeant la période de réalisation du projet. La date de fin de projet initialement fixée au 31-05-2026 est repoussée au **31-07-2026**.

Cette prolongation permettra de compenser le décalage initial du début du projet lié au processus de recrutement d'un nouveau responsable mobilité, en charge du suivi du PTIC au sein de la Communauté de communes Lacs et montagne du Haut-Doubs.

À l'issue de cette séance, le taux de programmation du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 atteint 67 %, contre 73 % annoncé dans les prévisions de l'avancement de la programmation en comité de suivi mode pilotage. Mme PAGNOT remercie l'ensemble des participants pour leur engagement et rappelle l'importance des ateliers de concertation en vue de l'écriture du prochain chapitre Interreg France-Suisse 2028-2034, dont la terminologie a évolué. Elle appelle les membres à rester promoteurs du programme Interreg.

Le 04/08/2026

Madame Mireille GASSER



Coordinatrice régionale
Coordination régionale Interreg

Monsieur Olivier RITZ



Directeur général adjoint du pôle Stratégie
Conseil régional de Bourgogne-Franche-
Comté
Autorité de gestion